

DGESIP / DGRI

Sous-direction des
Systèmes d'information
et des études
statistiques

Département
Etudes statistiques

61, 65 rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Affaire suivie par :

Frédéric Brouillet
Sylvain Papon

☎ 01-55-55-71-35 - frederic.brouillet@education.gouv.fr
☎ 01-55-55-71-45 - sylvain.papon@education.gouv.fr

SISE RESULTATS

2007-2008 (Session 2008)

GUIDE D'UTILISATION DU FICHER RESULTATS SISE (RESULTATS AUX DIPLOMES)

SOMMAIRE

A - PRESENTATION GENERALE.....	6
I- PRINCIPES ET OBJECTIFS	6
II - CHAMP DE L'ENQUETE.....	7
III - INSCRIPTIONS CONCERNEES, DIPLOMES CONCERNES, NOTION D'OBTENTION DU DIPLOME.....	8
IV - AJOUT DE VARIABLES EXTRAITES DU FICHIER SISE DES INSCRIPTIONS 2007/2008.....	10
V - DISPONIBILITE DES TABLES SAS	10
B - DONNEES DISPONIBLES PAR THEME.....	11
I - DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT FREQUENTE.....	11
II - DESCRIPTIF DE L'ETUDIANT.....	11
1 - Données socio-démographiques.....	12
2 - Origine géographique.....	12
III - SCOLARITE DE L'ETUDIANT.....	13
1 - Scolarité antérieure.....	13
2 - Scolarité actuelle, inscription.....	13
3 - Scolarité actuelle, diplôme.....	14
IV – VARIABLES DE COMPTAGE.....	16
V - AUTRES VARIABLES INTERNES A LA DEPP.....	17
C - DESCRIPTIF DES DIFFERENTES VARIABLES PAR ORDRE ALPHABETIQUE.....	18
acabac.....	19
acaeta.....	20
acarespa.....	21
age.....	22
anbac.....	23
aninsc.....	24
annais.....	25
bac.....	26
bac_rgrp.....	29
compos et composr.....	30
curpar.....	35
cursus_lmdr.....	36
cycle et cyclcr.....	37
degetu.....	38
depeta.....	39
deprespa.....	41
dipder.....	43
dipint.....	44
diplom et diplomr.....	46
discipli, disciplr et disciplint.....	52
ects.....	54
etabli.....	56
etatins.....	57
etr.....	58
f.....	58
fe.....	59
ff.....	59
flag_dip.....	60
flag_res.....	61
fr_etr.....	62
groupe, grouper et groupint.....	63
h, he et hf.....	64
idetu.....	64
idetu1.....	66

nation	67
nbach	70
net	71
niveau et niveaur.....	72
nonappar	73
numed	74
numins et numinsr.....	75
paripa	76
paypar	76
pcspar.....	77
regime	78
resdip et resint.....	80
sectdis, sectdisr et sectint.....	81
sexe	84
situpre	85
specia specib specic	86
typ_dipl, typ_dipr et typ_dipint	87
voier.....	92
ANNEXE 1.....	93
<i>NOMENCLATURES RELATIVES AUX DIPLOMES D'ETAT DE DOCTEUR EN MEDECINE, PHARMACIE, ODONTOLOGIE.....</i>	93
ANNEXE 2.....	97
<i>DETAIL DES FORMATS SISE.....</i>	97
ANNEXE 3.....	100



A - Présentation générale

I- PRINCIPES ET OBJECTIFS

Le système SISE recense les inscriptions prises au 15 janvier par les étudiants. Chaque inscription est relative à un étudiant (repéré par son numéro INE), à un diplôme préparé (repéré par son code SISE) et à une localisation (repérée par son numéro BCE-RNE).

→ Principes

Le principe de la remontée SISE des résultats est que pour chaque inscription prise dans le cadre de la **préparation d'un diplôme** soit remontée, dans une **opération spécifique**, une information **simple** (un enregistrement composé de dix variables dont cinq d'identification communes à la remontée SISE des résultats et à celle des inscriptions) indiquant si le diplôme préparé a été obtenu ou non, pour le compte d'une année universitaire donnée. Cette opération spécifique, nouvelle remontée d'information, est appelée **RESULTATS SISE**.

Du principe précédent, il découle que :

- ❶ Aux inscriptions ne préparant pas à un diplôme stricto sensu ne correspond aucune remontée d'information RESULTATS SISE. C'est, par exemple, le cas des préparations à des concours.
- ❷ Tous les diplômes préparés, qu'ils soient nationaux ou d'établissement, sont entrés progressivement dans le champ de la remontée RESULTATS SISE.
- ❸ Pour un même étudiant, ayant pris plusieurs inscriptions préparant chacune à un diplôme, plusieurs enregistrements sont remontés.
- ❹ Pour toute inscription à la préparation d'un diplôme, quelle que soit la durée du cursus normal de cette préparation, correspond un enregistrement RESULTATS SISE. Cette règle, qui revient notamment à ne pas distinguer l'année terminale de préparation des autres années, est rendue nécessaire, par commodité, du fait que certains établissements ne distinguent pas véritablement les différentes années de préparation pour les cursus dits indifférenciés (cas des DEUG modulaires, semestrialisation, etc.). Ainsi une inscription prise en première année de DEUG fait l'objet d'une transmission d'information dans la remontée RESULTATS SISE, même si dans le cas général l'information indique nécessairement que le diplôme n'a pas été obtenu.

La remontée d'information RESULTATS SISE est effectuée au mois de mai de l'année n. Elle concerne les diplômes délivrés **pour le compte** de l'année universitaire n-2/n-1. Ainsi, en mai 2009, ont été recensés les diplômes délivrés au titre de l'année universitaire 2007-2008 (même s'ils ont été décernés au premier trimestre 2009).

→ Objectifs

La mise en place d'une remontée sur les résultats aux diplômes dans le cadre de SISE a été prévue dès la conception de ce système d'information. En effet, seul un recensement des résultats au niveau individuel, autorisant alors la mise en relation directe du cursus de l'étudiant et de sa sanction par le diplôme, permet d'améliorer sensiblement les études sur le suivi de l'étudiant et l'efficacité du système universitaire.

La mise en place de la remontée RESULTATS SISE doit permettre de produire différents indicateurs à partir des seules sources d'information SISE (inscriptions universitaires et résultats), assurant donc une cohérence d'ensemble auparavant absente.

Il est notamment possible :

- d'analyser l'obtention de tel ou tel diplôme en fonction des caractéristiques socio-démographiques des étudiants, de leur passé scolaire, de la discipline du diplôme préparé,
- de contribuer à l'évaluation des politiques propres des établissements,
- d'étudier différents effets spécifiques, comme celui des antennes universitaires ou celui de la localisation dans un type d'unité urbaine, etc.

En revanche, il n'est pas envisagé de mesurer la réussite à un "examen", au sens étroit du terme, c'est-à-dire, par le ratio nombre d'admis / nombre de présentés. La diversité des modes d'organisation internes aux établissements (semestrialisation, unités de valeurs, contrôle continu ...) rend en effet **très malaisée la définition de la notion de "présenté" à un diplôme**. Les études qui sont privilégiées concernent les cursus des étudiants et leur éventuelle sanction que constitue l'obtention du diplôme.

II - CHAMP DE L'ENQUETE

→ Les établissements concernés

Tous les établissements concernés par le système SISE (enquête n° 45) sur les inscriptions et qui possèdent des formations conduisant à la délivrance d'un diplôme stricto sensu doivent participer à la remontée RESULTATS SISE. Actuellement (année 2007-2008) la remontée SISE des RESULTATS concerne les 95 établissements suivants :

- 81 universités publiques
- 2 centres universitaires de formation et de recherche
- 3 instituts nationaux polytechniques (INP) : Grenoble, Lorraine (Nancy) et Toulouse
- 3 universités de technologie (Compiègne, Troyes, Belfort-Montbéliard)
- 5 établissements spécifiques à l'agglomération parisienne : l'institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'institut d'études politiques, l'observatoire de Paris, l'institut physique du globe de Paris, Paris Dauphine
- l'école nationale du paysage de Blois

Les inscriptions prises dans les différentes composantes internes (article 33 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 ou L713-3, L713-4, L713-9, L713-1, L714-1, L714-2, L712-7 du code de l'éducation : UFR, instituts, écoles ...) des établissements universitaires doivent être recensées.

III - INSCRIPTIONS CONCERNEES, DIPLOMES CONCERNES, NOTION D'OBTENTION DU DIPLOME

Ainsi qu'il a été précisé au paragraphe "Principes", un enregistrement doit être transmis, lors de la remontée RESULTATS SISE effectuée l'année n (mois de mai), pour chaque inscription administrative prise au titre de l'année universitaire n-2 / n-1, préparant à un diplôme au sens strict du terme.

Cette définition du champ inclut donc :

- ❶ Les inscriptions administratives qui, faisant partie du **champ de la remontée SISE des inscriptions, sont remontées lors de la remontée de janvier.**
- ❷ Les inscriptions administratives qui, faisant partie du **champ de la remontée SISE des inscriptions, n'ont pas été remontées lors de cette remontée**, notamment pour des problèmes de calendrier.
- ❸ **Les inscriptions administratives n'appartenant pas au champ de SISE** (diplôme décerné à l'issue d'une formation continue de moins d'un an, titre d'ingénieur-maître, etc.), **lorsqu'elles s'accompagnent de l'obtention effective du diplôme pour l'année concernée par la remontée RESULTATS SISE.**

→ Les diplômes concernés

La remontée de mai 2009 concernait les résultats à l'ensemble des diplômes, délivrés pour le compte de l'année universitaire **2007-2008**:

- DAEU
- Capacité en droit
- DEUG (y compris DEUG IUP)
- DUT et DNTS
- DRT
- Post DUT
- DEUST (y compris DEUST IUP)
- Licence (y compris licence IUP)
- Licence LMD
- Maîtrise (y compris maîtrise IUP)
- Magistère
- MST
- MSG
- MIAGE
- DEA

- DESS
- Master (LMD)
- Doctorat
- Habilitations à diriger des recherches (HDR)
- Diplômes d'université (y compris diplômes internationaux et autres diplômes d'université)

- Formations d'ingénieurs :
 - Formation d'ingénieur classique
 - Formation d'ingénieur spécialisé
 - Nouvelle formation d'ingénieur
 - Diplômes de santé (cf paragraphe 3)

Ainsi que les diplômes suivants :

	Code diplôme SISE
Diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF)	8000004
Diplôme d'études comptables et financières (DECF)	8000005
Diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF)	8000006
Diplôme d'études supérieures de notariat (DSN)	8000007
Certificat de formation à la profession d'avocat (CFPA)	8000008
Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB)	8000009
Diplôme d'études universitaires de technologie (DEUTEC)	8000010
Diplôme national d'œnologie	8000011
Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques	8000017
Certificat d'études judiciaires	8000021
Diplôme d'études de la langue française (DELF)	8000022
Diplôme d'apprentissage de la langue française (DALF)	8000023
Diplôme de l'Institut Commercial de Nancy	8000024
Diplôme national de guide interprète national	8000033
DIPLOME DE COMPTABILITE ET DE GESTION	8000067
DIPLOME SUPERIEUR DE COMPTABILITE ET DE GESTION	8000068

Toutes les inscriptions relatives à la préparation de l'un de ces diplômes au cours de l'année 2007-2008 devaient faire l'objet de la transmission d'un enregistrement lors de la remontée

RESULTATS SISE de mai 2009, conformément aux principes et champ de l'enquête explicités précédemment.

La remontée était **obligatoire** pour l'ensemble des établissements appartenant au champ de l'enquête SISE.

IV - AJOUT DE VARIABLES EXTRAITES DU FICHIER SISE DES INSCRIPTIONS 2007/2008

Seules 10 variables sont remontées par les établissements lors des remontées SISE :

Identifiant national étudiant (INE)	IDETU
Unité de rattachement	COMPOSR
Diplôme SISE	DIPLOMR
Etat de l'inscription	ETATINS
Obtention du diplôme	RESDIP
Numéro d'inscription	NUMINSR
Nombre de crédits obtenus	ECTS
Diplôme SISE intermédiaire	DIPINT
Obtention du diplôme intermediaire	RESINT
Niveau dans le diplôme	NIVEAUR

Les autres variables ont été ajoutées afin de permettre aux utilisateurs du fichier de disposer plus rapidement de données sur le profil minimal des étudiants en situation de réussite par exemple, sans qu'ils soient pour autant obligés de procéder à de lourds appariements de fichiers.

V - DISPONIBILITE DES TABLES SAS

Le fichier est disponible sous forme de table SAS avec les nomenclatures associées (tables SAS) et les formats.

Le nom du fichier pour l'année universitaire 2007-2008 est **result07**.

Il est mis à disposition avec ses formats sous le répertoire :

\$CAT/SISE/0708/disp/sas/horsbcp/diplomes

B - Données disponibles par thème

Cette partie détaille l'ensemble des variables disponibles dans le fichier des résultats SISE 2007-2008. Une partie de ces variables n'est pas issue de la remontée RESULTATS SISE mais du fichier des inscriptions 2007-2008.

Si les enregistrements du fichier RESULTATS correspondent à des inscriptions au diplôme prises après le 15 janvier ou si l'université a transmis un enregistrement pour un étudiant inscrit au 15 janvier mais en modifiant le numéro INE et sans qu'il ait été possible d'obtenir la correspondance entre les numéros, les variables extraites du fichier des inscriptions ont des modalités à blanc.

Pour favoriser une lecture rapide, les différentes variables ont été regroupées par grand thème et accompagnées d'une définition succincte. Un astérisque (*) signale les variables extraites du fichier des inscriptions 2007-2008. Pour obtenir une définition plus complète ainsi que la table de nomenclature associée à la variable, il suffit de se reporter au chapitre suivant qui détaille l'ensemble des variables par ordre alphabétique.

I - DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT FREQUENTE

- ACAETA (*)

Académie d'implantation de l'établissement

- COMPOS (*)

Numéro d'identification de la BCE de l'unité administrative de rattachement la plus fine.

- COMPOS R

Numéro d'identification de la BCE de l'unité administrative de rattachement la plus fine figurant dans le fichier des RESULTATS

- ETABLI (*)

Numéro d'identification de l'établissement dans la Base Centrale des Etablissements (BCE).

II - DESCRIPTIF DE L'ETUDIANT

- IDETU1

Identifiant national de l'étudiant tel qu'il figure dans le fichier des résultats sauf pour les inscrits au 15 janvier qui ont subi un changement d'INE connu de la DEPP lors de la remontée RESULTATS (INE du fichier des inscrits). C'est sur cette variable que doit se faire un éventuel appariement sur le fichier des inscrits 07/08.

- IDETU

Identifiant national de l'étudiant tel qu'il figure dans le fichier des résultats après correction éventuelle.

- NUMINS (*)

Numéro d'inscription de l'étudiant (interne à l'établissement).

- NUMINSR (*)

Numéro d'inscription de l'étudiant (interne à l'établissement) tel qu'il figure dans le fichier des résultats.

1 - Données socio-démographiques

- AGE (*)

Age de l'étudiant révolu au 31 décembre de l'année de campagne. Cette variable est calculée à partir de l'année de naissance. Par exemple, pour le fichier relatif à l'année 2007-2008, un étudiant né en 1985 a pour âge $2007 - 1985 = 22$ ans.

- ANNAIS (*)

Année de naissance de l'étudiant.

- FR_ETR (*)

Variable permettant de distinguer les étudiants français des étudiants étrangers. Cette variable est calculée à partir de la nationalité de l'étudiant.

- NATION (*)

Nationalité de l'étudiant (code détaillé du pays).

- PCSPAR (*)

PCS des parents de l'étudiant.

- SEXE (*)

Sexe de l'étudiant.

2 - Origine géographique

- ACARESPA (*)

Académie de résidence des parents de l'étudiant.

- PARIPA (*)

Pays de résidence de l'étudiant.

- PAYPAR (*)

Pays de résidence des parents.

- DEPRESPA (*)

III - SCOLARITE DE L'ETUDIANT

1 - Scolarité antérieure

- ACABAC (*)

Académie d'obtention du baccalauréat.

- ANBAC (*)

Année d'obtention du baccalauréat.

- ANINSC (*)

Année de première inscription dans le système universitaire français.

- BAC (*)

Série du bac ou équivalence.

- BAC_RGRP (*)

Séries du baccalauréat ou équivalences regroupées. Cette variable à 7 modalités est calculée à partir de la variable BAC.

- DIPDER (*)

Type du dernier diplôme obtenu antérieurement (l'année précédente ou auparavant) dans l'enseignement supérieur (y compris le baccalauréat).

- SITUPRE (*)

Situation de l'étudiant l'année précédente (type de formation ou d'enseignement suivi).

2 - Scolarité actuelle, inscription

- CURPAR (*)

Cursus suivi parallèlement dans un autre établissement d'enseignement supérieur.

- ETATINS

Variable indiquant les différents cas qui peuvent se présenter quant à la situation de l'inscription.

- NUMED (*)

Numéro de l'école doctorale d'inscription de l'étudiant

- REGIME (*)

Régime d'inscription de l'étudiant (uniquement pour les étudiants inscrits au 15 janvier, sinon voir la variable ETATINS).

3 - Scolarité actuelle, diplôme

- CURSUS_LMDR

Cursus LMD (L, M, D) associé au diplôme d'inscription de l'étudiant figurant dans le fichier des résultats.

- CYCLE (*)

Cycle d'études associé au diplôme d'inscription de l'étudiant figurant dans le fichier des inscriptions.

- CYCLER

Cycle d'études associé au diplôme d'inscription de l'étudiant figurant dans le fichier des résultats. DIPINT : Code diplôme SISE du diplôme intermédiaire.

- DEGETU (*)

Degré d'études. Il s'agit du niveau de formation atteint par l'étudiant pendant la présente année d'inscription. Cette variable est calculée à partir du niveau dans le diplôme et à partir du niveau de début de formation du diplôme. Elle est définie en nombre d'années après le baccalauréat.

- DIPINT

Code du diplôme intermédiaire (pour les L2, M1 et filières de santé).

- DIPLOM (*)

Code diplôme de l'inscription figurant dans le fichier des inscrits.

- DIPLOMR

Code diplôme de l'inscription figurant dans le fichier des résultats.

- DISCIPLI (*)

Discipline (14 modalités) du diplôme d'inscription de l'étudiant figurant dans le fichier des inscriptions.

- DISCIPLINT

Discipline (14 modalités) du diplôme intermédiaire de l'étudiant figurant dans le fichier des résultats.

- DISCIPLR

Discipline (14 modalités) du diplôme d'inscription de l'étudiant figurant dans le fichier des résultats.

- ECTS

Nombre de crédits obtenus par l'étudiant

- GROUPE (*)

Regroupement disciplinaire qui permet de distinguer, entre autres, les IUT (du fichier des inscriptions). Classement du diplôme d'inscription.

- GROUPER

Regroupement disciplinaire qui permet de distinguer, entre autres, les IUT (du fichier des résultats). Classement du diplôme de résultat.

- GROUPINT

Regroupement disciplinaire qui permet de distinguer, entre autres, les IUT (du fichier des résultats). Classement du diplôme intermédiaire.

- NIVEAU (*)

Niveau dans le diplôme d'inscription associé à DIPLOM atteint par l'étudiant pendant la présente année d'inscription.

- NIVEAUR (*)

Niveau dans le diplôme de résultat associé à DIPLOMR atteint par l'étudiant pendant la présente année d'inscription.

- RESDIP

Résultat au diplôme figurant dans le fichier des résultats.

- RESINT

Résultat au diplôme intermédiaire.

- SECTDIS (*)

Secteur disciplinaire (52 modalités) du diplôme d'inscription de l'étudiant figurant dans le fichier des inscriptions.

- SECTDISR

Secteur disciplinaire (52 modalités) du diplôme de résultat de l'étudiant figurant dans le fichier des résultats.

- SECTINT

Secteur disciplinaire (52 modalités) du diplôme intermédiaire de l'étudiant figurant dans le fichier des résultats.

- SPECIA SPECIB SPECIC (*) :

Spécialisation d'un diplôme national à un niveau plus fin que celui utilisé par les libellés du diplôme. Permet notamment de repérer les langues dans les formations diplômantes en langues.

- TYP_DIPINT

Type du diplôme intermédiaire de l'étudiant associé à DIPINT.

- TYP_DIPL (*)

Type du diplôme d'inscription de l'étudiant associé à DIPLOM.

- TYP_DIPR

Type du diplôme d'inscription de l'étudiant associé à DIPLOMR.

- VOIER

Voie : finalité pro ou recherche pour les formations de type LMD.

IV – VARIABLES DE COMPTAGE

- TOT

Variable qui repère l'ensemble des diplômés et permet de comptabiliser les étudiants diplômés .

- ETR

variable permettant de repérer les étrangers diplômés (ETR=1 si l'étudiants est de nationalité étrangère , 0 sinon).

- F

variable permettant de repérer les étudiants diplômés de sexe féminin (F=1 si l'étudiants est une femme , 0 sinon).

- FR

variable permettant de repérer les étudiants français diplômés (FR=1 si l'étudiants est de nationalité française , 0 sinon).

- H

variable permettant de repérer les étudiants diplômés de sexe masculin (H=1 si l'étudiants est un homme , 0 sinon).

- FE

variable permettant de repérer les étudiants étrangers diplômés de sexe féminin (FE=1 si l'étudiants est une femme de nationalité étrangère , 0 sinon).

- FF

variable permettant de repérer les étudiants français diplômés de sexe féminin (FF=1 si l'étudiants est une femme de nationalité française, 0 sinon).

- HE

variable permettant de repérer les étudiants étrangers diplômés de sexe masculin (HE=1 si l'étudiants est un homme de nationalité étrangère , 0 sinon).

- HF

variable permettant de repérer les étudiants français diplômés de sexe masculin (HF=1 si l'étudiants est un homme de nationalité française , 0 sinon).

V - AUTRES VARIABLES INTERNES A LA DEPP

- FLAG_DIP

Variable dichotomique permettant de conserver tous les enregistrements qui ont été supprimés par la DEPP. La variable vaut 1 si le diplôme remonté n'appartient pas au champ de l'enquête, 0 sinon.

- FLAG_RES

Variable dichotomique permettant de conserver tous les enregistrements qui ont été supprimés par la DEPP. La variable vaut 1 si l'enregistrement est un doublon, c'est-à-dire si un autre résultat a été remonté pour ce diplôme, 0 sinon.

- NONAPPAR

Etat de l'appariement avec le fichier des inscrits basé sur l'INE et le diplôme.

- S(VARIABLE)

Permet de repérer la valeur brute de la variable (VARIABLE) ; c'est à dire telle que transmise par l'université avant tout redressement éventuel de la part de la DEPP.

C - Descriptif des différentes variables par ordre alphabétique

Pour chaque variable sont précisés différents points :

- le **format** de la variable.
- la **définition** exacte de la variable.
- des **commentaires** spécifiques sur la codification des valeurs manquantes, sur les contrôles et redressements effectués, et toute autre remarque utile sur la variable.
- la **nomenclature** correspondant à la variable et éventuellement, si elle existe, la structure de la table associée.

ACABAC

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de l'académie :

- du dernier établissement de préparation du baccalauréat pour les étudiants qui étaient scolarisés à ce moment.
- du centre d'examen pour les étudiants non scolarisés au moment du baccalauréat.

COMMENTAIRES :

- Les étudiants ayant obtenu leur baccalauréat à l'étranger sont regroupés dans la modalité '00'.
- Les étudiants présents dans les universités et non titulaires du baccalauréat sont comptabilisés dans la modalité '99'.
- Les non-réponses sont regroupées dans la modalité '99'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **ACADEMIE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
ACADEMIE	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$ACABAC
LIB_LONG	char(40)	\$ACALG

contenu :

ACADEMIE	LIBELLE			
00	ETRANGER	19		REIMS
01	PARIS		ACADEMIE	LIBELLE
02	AIX-MARSEILLE	20		AMIENS
03	BESANCON	21		ROUEN
04	BORDEAUX	22		LIMOGES
05	CAEN	23		NICE
06	CLERMONT-FERRAND	24		CRETEIL
07	DIJON	25		VERSAILLES
08	GRENOBLE	27		CORSE
09	LILLE	28		REUNION
10	LYON	31		MARTINIQUE
11	MONTPELLIER	32		GUADELOUPE
12	NANCY-METZ	33		GUYANE
13	POITIERS	40		NOUVELLE CALEDONIE
14	RENNES	41		POLYNESIE FRANCAISE
15	STRASBOURG	42		WALLIS ET FUTUNA
16	TOULOUSE	43		MAYOTTE
17	NANTES	44		ST PIERRE ET MIQUELON
18	ORLEANS-TOURS	99		INDETERMINE ou SANS OBJET

ACAETA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de l'académie d'appartenance de l'établissement.

COMMENTAIRES :

Cette variable est calculée directement à partir du code de l'établissement.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **ACADEMIE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
ACADEMIE	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$ACABAC
LIB_LONG	char(40)	\$ACALG

contenu :

ACADEMIE	LIBELLE	ACADEMIE	LIBELLE
01	PARIS	17	NANTES
02	AIX-MARSEILLE	18	ORLEANS-TOURS
03	BESANCON	19	REIMS
04	BORDEAUX	20	AMIENS
05	CAEN	21	ROUEN
06	CLERMONT-FERRAND	22	LIMOGES
07	DIJON	23	NICE
08	GRENOBLE	24	CRETEIL
09	LILLE	25	VERSAILLES
10	LYON	27	CORSE
11	MONTPELLIER	28	REUNION
12	NANCY-METZ	31	MARTINIQUE
13	POITIERS	32	GUADELOUPE
14	RENNES	33	GUYANE
15	STRASBOURG	40	NOUVELLE CALEDONIE
16	TOULOUSE	41	POLYNESIE FRANCAISE

ACARESPA

FORMAT :

Variable caractère sur 2 positions.

DEFINITION :

Il s'agit de l'académie de résidence des parents de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

- Les étudiants dont les parents résident à l'étranger sont codés avec la modalité '00'.
- Les non-réponses sont codées avec la modalité '99'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats, il est possible de faire référence à la table associée : **ACADEMIE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
ACADEMIE	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$ACABAC
LIB_LONG	char(40)	\$ACALG

contenu :

ACADEMIE	LIBELLE	ACADEMIE	LIBELLE
00	ETRANGER	19	REIMS
01	PARIS	20	AMIENS
02	AIX-MARSEILLE	21	ROUEN
03	BESANCON	22	LIMOGES
04	BORDEAUX	23	NICE
05	CAEN	24	CRETEIL
06	CLERMONT-FERRAND	25	VERSAILLES
07	DIJON	27	CORSE
08	GRENOBLE	28	REUNION
09	LILLE	31	MARTINIQUE
10	LYON	32	GUADELOUPE
11	MONTPELLIER	33	GUYANE
12	NANCY-METZ	40	NOUVELLE CALEDONIE
13	POITIERS	41	POLYNESIE FRANCAISE
14	RENNES	42	WALLIS ET FUTUNA
15	STRASBOURG	43	MAYOTTE
16	TOULOUSE	44	ST PIERRE ET MIQUELON
17	NANTES	99	INDETERMINE ou SANS OBJET
18	ORLEANS-TOURS		

AGE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Cette variable est calculée à partir de l'année de naissance. Il s'agit de l'âge révolu au 31 décembre de l'année de campagne. Par exemple pour le fichier relatif à l'année 2006-2007, un étudiant né en 1985 a pour âge : $2006 - 1985 = 21$ ans.

COMMENTAIRES :

La procédure de contrôle redresse la variable pour les étudiants dont l'âge déclaré serait inférieur à 14 ans ou supérieur à 99 ans. L'âge redressé est calculé en fonction de la série de baccalauréat obtenue par l'étudiant et en fonction de l'année d'obtention du baccalauréat.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre 14 ans et 99 ans.

ANBAC**FORMAT :**

Variable numérique de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de l'année d'obtention du baccalauréat. Un baccalauréat obtenu pendant l'année scolaire $n, n+1$ doit être référencé à l'aide de l'année civile $n+1$. Par exemple pour un étudiant ayant obtenu son baccalauréat lors de la session de juin 2006 (année scolaire 2005-2006), l'année d'obtention du baccalauréat vaut '2006'.

COMMENTAIRES :

Pour les étudiants non titulaires d'un baccalauréat et possédant une équivalence, la variable reste à blanc.

La procédure de contrôle redresse les individus dont l'écart entre l'année d'obtention du baccalauréat et l'année de naissance serait inférieur à 14 ans.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre l'année 1919 et l'année 2007.

ANINSC

FORMAT :

Variable numérique de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de l'année de première inscription dans le système universitaire public français (par système universitaire français, on entend l'ensemble des établissements recensés par les systèmes SISE UNIVERSITES et SISE IUFM¹). Pour l'année universitaire n,n+1, il faut renseigner l'année civile n. Par exemple pour un étudiant s'inscrivant pour la première fois dans le système universitaire français l'année universitaire 2008-2009, l'année de première inscription est 2008.

COMMENTAIRES :

Les quelques non-réponses ont toutes été redressées. Pour les bacheliers, la valeur redressée prend dans la majeure partie des cas la valeur de l'année d'obtention du bac. Pour les non-bacheliers, la valeur redressée tient compte de l'année de naissance de l'étudiant.

L'année de première inscription à l'université est obligatoirement supérieure ou égale à l'année d'obtention du baccalauréat.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre l'année 1919 et l'année 2007.

¹ Ces systèmes recensent respectivement les universités (et établissements assimilés) et les IUFM.

ANNAIS**FORMAT :**

Variable numérique de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de l'année de naissance de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

La procédure de contrôle redresse la variable pour les étudiants dont l'âge déclaré serait inférieur à 16 ans ou supérieur à 99 ans au cours de l'année de campagne. L'année de naissance redressée est alors calculée en fonction de la série de baccalauréat obtenue par l'étudiant et en fonction de l'année d'obtention du baccalauréat.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre l'année 1909 et l'année 1993.

BAC

FORMAT :

Variable caractère de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de la série du baccalauréat ou de l'équivalence du baccalauréat obtenue par l'étudiant.

COMMENTAIRES :

Certains redressements de série de bac ont été nécessaires de telle sorte que la série du baccalauréat soit cohérente avec l'année d'obtention du baccalauréat. Par exemple, pour une série de baccalauréat 'C' déclarée avec une année d'obtention à 1995, la série de baccalauréat est redressée en 'S' (scientifique).

Lorsque la série de baccalauréat et l'année d'obtention sont non renseignées, la variable est redressée à partir d'une équivalence ('titre étranger' pour les étudiants étrangers et 'autres cas de non bacheliers' pour les autres).

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **BAC**

La nomenclature détaille à la fois les bacs des sessions antérieures à 1995 et celles de 1995.

FORMAT :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
BAC	CHAR(4)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$BAC
LIB_LONG	CHAR(40)	\$BACLG

BACCALAUREAT FRANÇAIS**a) Bacs généraux (avant session 1995)**

A	A - PHILOSOPHIE-LETTRES (OU PHILO, session antérieure à 1984)
B	B - ECONOMIQUE ET SOCIAL (OU TECHNIQUE ET ECONOMIE, session antérieure à 1984)
A1	A1 - LETTRES-SCIENCES
A2	A2 - LETTRES-LANGUES
A3	A3 - LETTRES-ARTS PLASTIQUES
A4	A4 – LANGUES MATHÉMATIQUES (jusque session 1985)
A5	A5 – LANGUES (jusque session 1985)
A6	A6 – EDUCATION MUSICALE (session antérieure à 1984)
A7	A7 – ARTS PLASTIQUES (session antérieure à 1984)
C	C - MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES (MATH ÉLÉMENTAIRES, session antérieure à 1984)
D	D - MATHÉMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE (SC. EXPÉRIMENTALES, session antérieure à 1984)
DP	D' - SCIENCES AGRONOMIQUES-TECHNIQUES
E	E - MATHÉMATIQUES ET TECHNIQUES
0001	BAC INTERNATIONAL

b) Bacs technologiques (avant session 1995)

F1	F1 - CONSTRUCTION MECANIQUE
F2	F2 - ELECTRONIQUE
F3	F3 - ELECTROTECHNIQUE
F4	F4 - GENIE CIVIL
F5	F5 - PHYSIQUE
F6	F6 - CHIMIE
F7	F7 - BIOLOGIE OPTION BIOCHIMIE
F7P	F7P - BIOLOGIE OPTION BIOLOGIE
F8	F8 - SCIENCES MEDICO-SOCIALES
F9	F9 - EQUIPEMENT TECHNIQUE - BATIMENT
F10	F10 - MICROTECHNIQUE (session antérieure à 1984)
F10A	F10A - MICROTECHNIQUE OPTION APPAREILLAGE
F10B	F10B - MICROTECHNIQUE OPTION OPTIQUE
F11	F11 - MUSIQUE
F11P	F11P - DANSE
F12	F12 - ARTS APPLIQUES (jusque session 1998)
F	F - SPECIALITE NON PRECISEE
G1	G1 - TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
G2	G2 - TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION
G3	G3 - TECHNIQUES COMMERCIALES
G	G - SPECIALITE NON PRECISEE
H	H - TECHNIQUES INFORMATIQUES
HOT	HOTELLERIE

c) Bacs professionnels

0021	BACS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS
0022	BACS PROFESSIONNELS TERTAIRES
0023	BACS PROFESSIONNELS AGRICOLES

d) Nouvelles séries du baccalauréat (à partir de la session 1995)

S	SCIENTIFIQUE
L	LITTERAIRE
ES	ECONOMIQUE ET SOCIALE
STG	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE GESTION
STI	SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES
STT	SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTAIRES
STL	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE
SMS	SCIENCES MEDICO-SOCIALES
STPA	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DU PRODUIT AGRO-ALIMENTAIRE (jusque session 2007)
STAE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT(jusque session 2007)
F11	F11 - MUSIQUE
F11P	F11P - DANSE
F12	F12 - ARTS APPLIQUES (jusque session 1998)
HOT	HOTELLERIE
0001	BAC INTERNATIONAL

EQUIVALENCES

e) Autres que bacs

- 0030 CAPACITE DE DROIT
- 0031 TITRE ETRANGER ADMIS NATIONALEMENT EN EQUIVALENCE
- 0032 TITRE FRANCAIS ADMIS NATIONALEMENT EN DISPENSE
- 0033 ESEU A ou D.A.E.U. A
- 0034 ESEU B ou D.A.E.U. B
- 0035 PROMOTION SOCIALE
- 0036 VALIDATION D'ETUDES, D'EXPERIENCES PROFESSIONNELLES, D'ACQUIS PERSONNELS
- 0037 AUTRE CAS DE NON BACHELIERS

BAC_RGRP

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit de la série du baccalauréat ou de l'équivalence du baccalauréat obtenue par l'étudiant et regroupées en 7 modalités.

COMMENTAIRES :

Les étudiants non-bacheliers sont regroupés dans la modalité '7'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **BAC_RGRP**

structure :

<i>VARIABLE</i>	<i>FORMAT</i>	<i>FORMAT SAS</i>
BAC_RGRP	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$LBACRG
LIB_LONG	CHAR(40)	\$LBACRLG

contenu :

La troisième colonne n'est pas dans la table : elle est donnée à titre indicatif (tableau de correspondance baccalauréat détaillé (BAC) - baccalauréat regroupé)

BAC_RGRP	LIBELLE	BAC détaillé
1	LITTERAIRE	A, A1, A2, A3, L, 0001
2	ECONOMIQUE	B, ES
3	SCIENTIFIQUE	C, D, DP, E, S
4	TECHNO STT	G, G1, G2, G3, H, STT
5	AUTRES TECHNO	F, F1, F10, F10A, F10B, F11, F11P, F12, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F7P, F8, F9, HOT, STI, STL, SMS, STPA, STAE
6	PROFESSIONNEL	0021, 0022, 0023
7	DISPENSE	0030, 0031, 0032, 0033, 0034, 0035, 0036, 0037

COMPOS ET COMPOS R

FORMAT :

Variable caractère de longueur 8.

DEFINITION :

Il s'agit de l'**unité de rattachement pédagogique et géographique** de l'étudiant. Par exemple, un étudiant peut être inscrit à un DEUG Sciences - Sciences de la Terre dont la responsabilité pédagogique appartient à l'UFR Sciences et Techniques situé à Besançon. Un autre sera inscrit pour ce même diplôme dans l'antenne de cette UFR située à Montbéliard. La variable COMPOS correspond à la composante du fichier des inscriptions et la variable COMPOS R à celle du fichier des résultats.

COMMENTAIRES :

La composante d'inscription d'un étudiant est repérée par :

- son numéro d'identification (numéro BCE)
- son appartenance à une commune.

Attention, certaines informations de la BCE ne sont pas toujours mises à jour, il peut donc subsister quelques erreurs dans la table associée transmise.

NOMENCLATURE :

Des formats sont prédéfinis. Au code composante, ils associent directement les valeurs suivantes:

Nom de la variable associée dans la table compos	Nom du format	Association
LIBELLE	\$COMPOS	Associe la composante à son libellé
CATJUR	\$CATJUR	Associe la composante à sa catégorie juridique
COMMUNE	\$COMCOMP	Associe la composante au code commune d'implantation
ETABLI	\$ETACOMP	Associe la composante à son établissement de rattachement
LCATJUR	\$LCATJUR	Associe la composante au libellé de sa catégorie juridique
LIBCOM	\$LIBCOM	Associe la composante au libellé de la commune d'implantation
LNATURE	\$LNATCOM	Associe la composante au libellé de son code nature
LTYPCT	\$LTYPCT	Associe la composante au libellé court du type de composante
LTYP LG	\$TYPCOMP	Associe la composante au libellé long du type de composante
NATURE	\$NATCOMP	Associe la composante à son code nature
RATTACH	\$RATTACH	Associe la composante à sa composante de rattachement
SIGLE	\$SIGLE	Associe la composante à son SIGLE
TYPCOMP	\$TYPC	Associe la composante au type de composante

On peut utiliser également le format \$PATRON (voir annexe).

Pour les formats SAS, il est possible d'utiliser la table associée : **COMPOS**.

structure :

Variable	Format	Description
NIVEAU	CHAR(1)	Niveau de composante
COMPOS	CHAR(8)	Code composante
RATTACH	CHAR(8)	Si niveau=2 : Code composante de rattachement Si niveau=1 : Même code que le code composante Si niveau=0 : Même code que le code composante et le code Etabli
ETABLI	CHAR(8)	Code de l'établissement de rattachement
LIBELLE	CHAR(30)	Libellé de la composante
COMPLIB	CHAR(30)	Complément de libellé de la composante
SIGLE	CHAR(14)	Sigle de la composante
COMMUNE	CHAR(5)	Code commune INSEE d'implantation de la composante
LIBCOM	CHAR(26)	Libellé de commune d'implantation de la composante
TYPCOMP	CHAR(3)	Type de composante (voir page suivante)
LTYPCT	CHAR(15)	Libellé court du type de composante
LTYPLG	CHAR(40)	Libellé long du type de composante
TYPE	CHAR(4)	Type de composante utilisé les autres années
NATURE	CHAR(3)	Nature
LNATURE	CHAR(40)	Libellé du code nature
NATURE_S	CHAR(3)	Nature SISE
CATJUR	CHAR(3)	Catégorie juridique
LCATJUR	CHAR(40)	Libellé catégorie juridique

contenu :

NIVEAU

0	Etablissement	Compos = rattachement = etabli
1	Composante	Compos = rattachement ≠ etabli
2	Sous-composante	Compos ≠ rattachement ≠ etabli

Dans le système d'information SISE, les inscriptions peuvent être rattachées à des unités situées à différents niveaux de la structure des établissements universitaires. Une inscription peut être prise :

- dans une unité de niveau 0 correspondant à un établissement (université, les 3 IUFM non intégrés, écoles d'ingénieurs autonomes).
- dans une unité de niveau 1 correspondant à :
 - une composante juridique (UFR, IUT, IUFM intégrés...)
 - une composante pédagogique (IUP)
 - une antenne géographique (antenne délocalisée des IUFM non intégrés ou de l'INALCO, ...)

- dans une unité de niveau 2 sous-composante qui correspond à:
 - une antenne géographique (antenne d'UFR , d'IUT, d'IUFM intégrés)
 - une filière pédagogique (IUP)

NATURE ET NATURE_S

Le code NATURE SISE est identique au code NATURE sauf pour les antennes auxquelles on affecte le code NATURE de la structure de rattachement.

Les modalités possibles de ces variables sont :

445	ECOLE DE COMMERCE GESTION ADMINIST VENTE
480	AUTRE FORMATION TECHN.PROF INDUSTRIELLE
505	AUTRE ETAB.PUBLIC ENSEIGNT UNIVERSITAIRE
507	ANTENNE AUTRE ETAB ENSEIGT UNIVERSITAIRE
510	PÔLE RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
517	SERV INTERETAB MEDECINE PREVENTIVE
518	SERV INTERETAB FORMATION CONTINUE
523	UNIVERSITE
524	INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE
525	SERV.COMMUN INFORMATION ET ORIENTATION
528	SERVICE COMMUN DE FORMATION CONTINUE
529	SERV.COM.ACTIVITES PHYSIQUE ET SPORTIVE
530	ANTENNE DELOCALISEE UFR OU AUT COMPOSANT
531	SERVICE COMMUN ACCUEIL ETRANGERS
532	SERVICE COMMUN FORMATION FORMATEURS
533	SERVICE GENERAL
536	ANTENNE DELOCALISEE SERVICE COMMUN
537	UFR DE MEDECINE ODONTOLOGIE PHARMACIE
539	AUTRE UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE
540	AUTRE COMPOSANTE ENSEIGNT UNIVERSITAIRE
541	INSTITUT UNIVERSITAIRE PROFESSIONNALISE
542	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
543	ANTENNE D IUT
544	INSTITUT ADMIN.ENTREPRISES, EC.GESTION
545	INSTITUT DU TRAVAIL
546	INSTITUT PREPARATION ADMINIST GEN & CPAG
547	OBSERVATOIRE (SCIENCES DE L UNIVERS)
550	CENTRE UNIVERSIT DE FORMATION RECHERCHE
551	UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE
553	ECOLE D INGENIEURS PUBLIQUE DU MESR
554	INSTITUT D ETUDES POLITIQUES
555	CENTRE FORMATION CARRIERES BIBLIOTHEQUES
558	INSTITUT UNIVERS. FORMATION DES MAITRES
559	ANTENNE D IUFM

CATJUR

Les modalités possibles de cette variable sont :

210	ETABLT PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF
220	EPA ENS SUP RATT A EPCSCP L719-10 L721-1
251	EPCSCP GRAND ETABLISSEMENT L.717-1
252	EPCSCP ECOLE EXTERNE A UNIVERSITE L715-1
253	EPCSCP L.712-1 L.716-1 L.718-1
254	ETABLT PUBLIC COOPERATION SCIENTIFIQUE
255	UNITE FORMATION ET RECHERCHE L.713-3 & 4
256	ECOLE INSTITUT INTERNE UNIVERSITE L713-9
257	SERVICE COMMUN L.714-1 L.714-2
258	DEPARTEMENT LABO CTRE RECHERCHE L.713-1
259	STRUCTURES INTERNES CNAM ENSAM
261	SERVICES GENERAUX D'UNIVERSITE D.95-550
320	ASSOCIATION
500	SANS PERSONNALITE JURIDIQUE
999	SANS OBJET

TYPCOMP

Le **type de composante SISE** est créé à partir d'une combinaison entre le **niveau**, la **nature SISE** et la **catégorie juridique**.

Les modalités possibles de cette variable sont :

TYPCOMP	LTYPLG	LTYPCT
001	UNIVERSITE	UNIV
002	INP	INP
003	IEP	IEP
004	ECOLES INGENIEURS	EC ING
005	IUFM (NON INTEGRES°	IUFM
006	OBSERVATOIRE	OBS
007	AUTRES ETABLISSEMENTS ENSEIGT SUPERIEUR	AUTR ETAB SUP
008	CUFR	CUFR
009	UNIVERSITE TECHNOLOGIE	UNIV TECHNOL
012	POLE RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	PRES
101	UFR	UFR
102	IUT	IUT
103	IUP	IUP
104	IAE COMPOSANTE UNIV	IAEC
105	IAE RATTACHE	IAER
106	IEP COMPOSANTE UNIV	IEPI
107	IEP RATTACHE	IEPR

108	INGENIEUR COMPOSANTE UNIV	INGC UNIV
109	INGENIEUR RATTACHE	INGR
110	ECOLE ING OU COMMERCE CONVENTION	ECOLE CONV
111	INSTITUT TRAVAIL	INST TRAVAIL
112	IPAG	IPAG
114	OBSERVATOIRE COMPOSANTE UNIV	OBSC
115	SERVICES COMMUNS OU GENERAUX	SERV
116	CTRE FORM CARRIERE BIBLIOTHEQUE	CFCB
118	AUTRES COMPOSANTES UNIV	AUTR COMP UNIV
119	IUFM ANTENNE (IUFM NON RATACHES)	IUFM (ANT)
120	AUTRES ETABLISSEMENTS ENS SUP (PARTIE)	AUTR ETAB SUP P
123	IUFM COMPOSANTES UNIV	IUFM
201	UFR ANTENNE	UFR (ANT)
202	IUT ANTENNE	IUT (ANT)
203	IUP ANTENNE	IUP (ANT)
204	SERVICES COMMUNS OU GENERAUX ANTENNE	SERV (ANT)
206	AUTRES COMPOSANTES UNIV ANTENNE	AUTR COMP (ANT)
207	INGENIEUR COMPOSANTE UNIV ANTENNE	INGC UNIV (ANT)
209	IUFM COMPOSANTES UNIV ANTENNE	IUFM (ANT)

Le code TYPCOMP sur 3 caractères, se décompose ainsi:

1^{er} caractère : code NIVEAU

2^{ème} et 3^{ème} caractères : ordre séquentiel

Le code type permet de se ramener à la nomenclature moins détaillée utilisée avant 1998-1999.

Pour recenser les formations IUP, il est recommandé d'utiliser plutôt la variable TYP_DIPL (modalités CJ EJ CI FF CK DJ) ou la variable NATURE (modalité P). En effet, quelques formations de type IUP peuvent encore être recensées dans des composantes non IUP.

Pour recenser les formations IUT, il est recommandé d'utiliser la variable GROUPE (modalités 7 et 8).

CURPAR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de la filière dans un établissement d'enseignement supérieur n'appartenant pas au champ de SISE, dans laquelle une autre inscription est prise pour l'année en cours (enseignement universitaire privé, enseignement non universitaire et IUFM, en particulier, n'appartiennent pas au champ SISE). Si il y a présence de plusieurs cursus parallèles, on ne retient que celui donnant lieu au niveau de formation le plus élevé.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **CURPAR**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
CURPAR	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$CURPAR
LIB_LONG	CHAR(40)	\$CURPALG

contenu :

00	SANS OBJET ²
01	BTS
02	CPGE OU PREPARATION INTEGREE
03	ECOLE DE COMMERCE, GESTION, COMPTABILITE (HORS PREPA)
04	ECOLE D'INGENIEURS
05	ETABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ³
06	ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ARTISTIQUE OU CULTUREL
10	ETABLISSEMENT ETRANGER D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ⁴
11	ECOLE NORMALE SUPERIEURE
13	ECOLE D'ARCHITECTURE
14	IUFM
15	AUTRE ECOLE OU CURSUS ⁵
16	UNIVERSITE
17	ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE ⁶
18	ETABLISSEMENT DE FORMATIONS PARAMEDICALES OU SOCIALES

¹ Pas d'autre inscription dans un autre établissement pour l'année en cours.

² Les instituts catholiques font partie de cette catégorie.

³ Les étudiants fréquentant un établissement étranger dans le cadre de programmes d'échange internationaux ou d'accords bilatéraux ne sont pas recensés dans cette modalité. **Ils sont repérés par la modalité '00'.**

⁴ Ne sont pas pris en compte les cours du soir au CNAM.

⁵ CNED pour toutes les formations et autres organismes d'enseignement par correspondance.

CURSUS_LMDR

FORMAT :

Variable caractère sur 1 position.

DEFINITION :

Il s'agit du cursus d'appartenance de l'étudiant relativement à un diplôme. Un étudiant inscrit dans deux diplômes (une licence LMD et un master par exemple) peut par conséquent appartenir tantôt au cursus licence, tantôt au cursus master selon que l'on s'intéresse à la licence ou au master. Si l'on travaille au niveau de l'inscription principale, il n'y a plus d'ambiguïté, puisqu'elle est unique.

COMMENTAIRES :

Toutes les formations (LMD ou non) se voit attribuer un cursus. Les correspondances des formations non LMD dans un Cursus_LMD respectent les règles établies par la Direction de l'enseignement supérieur.

La notion de **cycle** universitaire qui correspond aux anciennes formations (Deug-Licence-Maîtrise- DEA/DESS) ne peut être adaptée correctement à la logique des formations LMD. Nous avons donc introduit une nouvelle notion, celle de cursus (variable **cursus_LMD**).

Afin de pouvoir effectuer des évolutions, nous avons dû faire correspondre les deux notions cycle et cursus selon les règles établies par la Direction de l'Enseignement Supérieur dans la note du 5 novembre 2003 N°0306381 (Objet : Table de correspondance LMD).

NOMENCLATURE :

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
CURSUS_LMD	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(15)	\$LCURSUS

contenu :

CURSUS_LMD	LIBELLE
L	CURSUS LICENCE
M	CURSUS MASTER
D	CURSUS DOCTORAT

CYCLE ET CYCLER

FORMAT :

Variable caractère sur 1 position.

DEFINITION :

Il s'agit du cycle d'appartenance de l'étudiant relativement à un diplôme. Un étudiant inscrit dans deux diplômes (par exemple un DEUG et une licence) peut par conséquent appartenir tantôt au premier cycle, tantôt au deuxième cycle selon que l'on s'intéresse au DEUG ou à la licence. Si l'on travaille au niveau de l'inscription principale, il n'y a plus d'ambiguïté, puisqu'elle est unique.

COMMENTAIRES :

Cette variable est déterminée directement à partir du type de diplôme préparé.

Le cycle '0' correspond aux capacités en droit, aux diplômes d'accès aux études universitaires et à certains diplômes d'université.

Pour les nouveaux cursus LMD, cette variable a été renseignée de façon à pouvoir donner des statistiques par cycle. Elle prend la modalité '1' pour les deux premières années de licence LMD, et la modalité '2' pour la troisième année de la licence LMD et pour la première année du master. La deuxième année de master est classée en 3^e cycle.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **CYCLE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
CYCLE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$LCYCLE
LIB_LONG	CHAR(40)	\$LCYCLLG

contenu :

CYCLE	LIBELLE
0	CYCLE 0
1	PREMIER CYCLE
2	DEUXIEME CYCLE
3	TROISIEME CYCLE

DEGETU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du niveau atteint par l'étudiant pour l'année en cours, **ce niveau étant mesuré en années d'études à partir du baccalauréat**. Le degré d'études se rapporte à une inscription donnée dans un diplôme donné.

COMMENTAIRES :

Le degré d'études '0' correspond à la première année des capacités en droit et des diplômes d'université de cycle 0, et aux diplômes d'accès aux études universitaires.

Les niveaux sont regroupés à partir de la 6^{ème} année après le baccalauréat sous le code 'bac +6 et plus'.

Un étudiant possède autant de degrés d'études que d'inscriptions, mais il n'en existe qu'un seul correspondant à l'inscription principale.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **NIVFORM**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
NIVFORM	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$DEGETU
LIB_LONG	CHAR(40)	\$DEGETLG

contenu :

NIVFORM	LIB_LONG
0	INFERIEUR OU EGAL AU BACCALAUREAT
1	BAC + 1
2	BAC + 2
3	BAC + 3
4	BAC + 4
5	BAC + 5
6	BAC + 6 ET PLUS

DEPETA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Il s'agit du code département d'immatriculation de l'établissement.

COMMENTAIRES :

Cette variable est calculée directement à partir du code de l'établissement. Il s'agit du code département d'immatriculation sur 3 caractères. Le code département associé à l'université de **Corse est '720'**.

Il existe 3 nomenclatures de départements :

- Code département d'immatriculation sur 3 caractères issus du code d'établissement.
- Code département INSEE 3 : numéro département sur 3 caractères (ex : PARIS 075, HERAULT 034.. ;)
- Code département INSEE 2 : numéro département sur 2 caractères (ex : PARIS 75, HERAULT 34)

IMPORTANT : faire attention sur quel type de code département nous travaillons pour l'utilisation des formats SAS: En effet, les 3 types de codes département peuvent être très différents :

Exemples : Code immatriculation | Code INSEE 3 | Code INSEE 2

La Haute Corse : 720 | 02B | 2B

Nouvelle Calédonie : 983 | 988 | 98

Polynésie Française :984 | 987 | 98

structure :

Obtenir l'**académie** à partir de DEPETA :

\$ACAETA : Associe le code département Immatriculation (DEPETA) au code de l'académie correspondant.

Passer du code département immatriculation au code **INSEE 2** et **INSEE 3**

DEPRESPA CHAR(3) \$DEPETA : Associe le code département Immatriculation (DEPETA) au code département INSEE 3.

\$DEPI2_.: Associe le code département Immatriculation (DEPETA) au code département INSEE 2.

Obtenir le **libellé** du département :

\$LDEPETA

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DEPART**. On peut aussi utiliser les formats suivants (voir annexe) : \$DREGION et \$LREGION

Contenu :

DEP	LIBELLE1				
001	AIN	043	HAUTE-LOIRE	085	VENDEE
002	AISNE	044	LOIRE-ATLANTIQUE	086	VIENNE
003	ALLIER	045	LOIRET	087	HAUTE-VIENNE
004	ALPES-DE-HTE- PROVENCE	046	LOT	088	VOSGES
005	HAUTES-ALPES	047	LOT-ET-GARONNE	089	YONNE
006	ALPES-MARITIMES	048	LOZERE	090	TERRITOIRE DE BELFORT
007	ARDECHE	049	MAINE-ET-LOIRE	091	ESSONNE
008	ARDENNES	050	MANCHE	092	HAUTS-DE-SEINE
009	ARIEGE	051	MARNE	093	SEINE-SAINT-DENIS
010	AUBE	052	HAUTE-MARNE	094	VAL-DE-MARNE
011	AUDE	053	MAYENNE	095	VAL-D'OISE
012	AVEYRON	054	MEURTHE-ET- MOSELLE	971	GUADELOUPE
013	BOUCHES-DU-RHONE	055	MEUSE	972	MARTINIQUE
014	CALVADOS	056	MORBIHAN	973	GUYANE
015	CANTAL	057	MOSELLE	974	REUNION
016	CHARENTE	058	NIEVRE	983	NOUVELLE CALEDONIE
017	CHARENTE-MARITIME	059	NORD	984	POLYNESIE FRANCAISE
018	CHER	060	OISE		
019	CORREZE	061	ORNE		
620	CORSE-DU-SUD	062	PAS-DE-CALAIS		
720	HAUTE-CORSE	063	PUY-DE-DOME		
021	COTE D'OR	064	PYRENEES- ATLANTIQUES		
022	COTES D'ARMOR	065	HAUTES-PYRENEES		
023	CREUSE	066	PYRENEES- ORIENTALES		
024	DORDOGNE				
025	DOUBS	067	BAS-RHIN		
026	DROME	068	HAUT-RHIN		
027	EURE	069	RHONE		
028	EURE-ET-LOIR	070	HAUTE-SAONE		
029	FINISTERE	071	SAONE-ET-LOIRE		
030	GARD	072	SARTHE		
031	HAUTE-GARONNE	073	SAVOIE		
032	GERS	074	HAUTE SAVOIE		
033	GIRONDE	075	PARIS		
034	HERAULT	076	SEINE MARITIME		
035	ILLE-ET-VILAINE	077	SEINE-ET-MARNE		
036	INDRE	078	YVELINES		
037	INDRE-ET-LOIRE	079	DEUX-SEVRES		
038	ISERE	080	SOMME		
039	JURA	081	TARN		
040	LANDES	082	TARN-ET-GARONNE		
041	LOIR-ET-CHER	083	VAR		
042	LOIRE	084	VAUCLUSE		

DEPRESPA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Il s'agit du département de résidence des parents, code département INSEE 3.

COMMENTAIRES :

Les étudiants dont les parents résident à l'**étranger** sont codés en '999'.

Les **non-réponses** sont codées à l'aide de la modalité '000'.

Les codes département associés aux deux départements Corse sont '02A' et '02B'.

IMPORTANT :

voir variable DEPETA pour la différence entre le code département immatriculation, INSEE 3 et INSEE2.

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DEPART** (cf variable DEPETA).

Pour obtenir le **libellé** long du département (code INSEE 3) :

\$DEPRESP.: associe le numéro département sur 3 caractères à son libellé.

Pour obtenir le **code** département INSEE 2 à partir d'un code INSEE 3 :

\$DEP32_.: associe DEPRESPA (le code département INSEE 3) au code département INSEE 2.

Pour obtenir l'**académie** du département (code INSEE 3) :

\$ACARESP. : associe DEPRESPA (le code INSEE 3) au code de l'académie.

Code		Code		Code	
département	Libellé département	département	Libellé département	département	Libellé département
000	Indéterminé	038	ISERE	077	SEINE ET MARNE
001	AIN	039	JURA	078	YVELINES
002	AISNE	040	LANDES	079	DEUX SEVRES
003	ALLIER	041	LOIR ET CHER	080	SOMME
004	Alpes de hte-provence	042	LOIRE	081	TARN
005	HAUTES ALPES	043	HAUTE LOIRE	082	TARN ET GARONNE
006	ALPES MARITIMES	044	LOIRE ATLANTIQUE	083	VAR
007	ARDECHE	045	LOIRET	084	VAUCLUSE
008	ARDENNES	046	LOT	085	VENDEE
009	ARIEGE	047	LOT ET GARONNE	086	VIENNE
010	AUBE	048	LOZERE	087	HAUTE VIENNE
011	AUDE	049	MAINE ET LOIRE	088	VOSGES
012	AVEYRON	050	MANCHE	089	YONNE
013	BOUCHES DU RHONE	051	MARNE	090	TERRITOIRE DE BELFORT
014	CALVADOS	052	HAUTE MARNE	091	ESSONNE
015	CANTAL	053	MAYENNE	092	HAUTS DE SEINE
016	CHARENTE	054	Meurthe et Moselle	093	SEINE ST DENIS
017	CHARENTE MARITIME	055	MEUSE	094	VAL DE MARNE
018	CHER	056	MORBIHAN	095	VAL D'OISE
019	CORREZE	057	MOSELLE	971	GUADELOUPE
021	COTE D'OR	058	NIEVRE	972	MARTINIQUE
022	COTES D'ARMOR	059	NORD	973	GUYANE
023	CREUSE	060	OISE	974	LA REUNION
024	DORDOGNE	061	ORNE	975	ST PIERRE ET MIQUELON
025	DOUBS	062	PAS DE CALAIS	985	MAYOTTE
026	DROME	063	PUY DE DOME	986	WALLIS ET FUTUNA
027	EURE	064	Pyrénées Atlantique	987	POLYNESIE FRANCAISE
028	EURE ET LOIR	065	HAUTES PYRENEES	988	NOUVELLE CALEDONIE
029	FINISTERE	066	Pyrénées Orientales	099	ETRANGER
02A	CORSE DU SUD	067	BAS RHIN		
02B	HAUTE CORSE	068	HAUT RHIN		
030	GARD	069	RHONE		
031	HAUTE GARONNE	070	HAUTE SAONE		
032	GERS	071	SAONE ET LOIRE		
033	GIRONDE	072	SARTHE		
034	HERAULT	073	SAVOIE		
035	ILLE ET VILAINE	074	HAUTE SAVOIE		
036	INDRE	075	PARIS		
037	INDRE ET LOIRE	076	SEINE MARITIME		

DIPDER

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du type du dernier diplôme obtenu antérieurement (l'année précédente ou antérieurement) dans l'enseignement supérieur (y compris le baccalauréat).

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DIPDER**. On peut également utiliser le format \$DIPDEC (libellé court).

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
DIPDER	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)\$DIPDER	(LIBELLE LONG)

DIPDER	LIBELLE
A	Baccalauréat français
B	BTS
C	DUT
D	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles)
E	Diplôme d'ingénieur (universitaire ou non),
F	Diplôme universitaire d'entrée en 1 ^{er} cycle ⁷
I	DEUG (y compris DEUG intermédiaire) ⁸
K	Attestation de fin de première année de médecine, de pharmacie et d'odontologie
L	Diplôme du secteur paramédical et social ⁹
M	Autre diplôme universitaire de 1er cycle hors DUT ¹⁰
N	Licence ¹¹ et Licence LMD
Q	Maîtrise (y compris Maitrise intermédiaire) ¹²
R	Autre diplôme universitaire de 2ème cycle (hors diplôme d'ingénieur universitaire) ⁷
U	Diplôme de 3ème cycle : DEA DESS +MASTER LMD+Docteur en médecine... (Hors diplôme d'ingénieur universitaire) ⁸
V	Diplôme de fin de 2ième cycle des études médicales et pharmaceutiques
X	Diplôme d'établissement étranger supérieur ou secondaire
Y	Autre diplôme supérieur
Z	Aucun diplôme supérieur

⁷ Le DAEU, l'ESEU, la capacité en droit sont repérés dans cette modalité.

⁸ Y compris DEUG IUP et DEUP.

⁹ Par exemple diplôme d'éducateur, d'infirmier, d'orthophoniste...

¹⁰ Par exemple DEUST, diplôme d'université...

¹¹ Y compris licence professionnelle, licence bi-disciplinaire, licence pluridisciplinaire et licence IUP.

¹² Y compris maîtrise bi-disciplinaire, maîtrise IUP, MST, MSG et MIAGE.

⁷ Y compris les magistères.

⁸ Y compris les Master LMD.

DIPINT

FORMAT :

Variable caractère de longueur 7.

La variable DIPINT est extraite du fichier des résultats. Elle correspond au code diplôme SISE du diplôme intermédiaire (DEUG intermédiaire, maîtrise intermédiaire ou diplôme de fin de deuxième cycle de santé). Cette variable a fait partie pour la première fois des remontées SISE RESULTATS en mai 2006 (résultats de la session 2005).

L'intérêt de remonter cette information

La mise en place du LMD dans les universités a des conséquences sur l'obtention de diplômes du supérieur par les étudiants. Dans l'ancien système, les étudiants inscrits en DEUG obtenaient à niveau bac+2 un diplôme de l'enseignement supérieur. Désormais, lorsqu'un étudiant entre en licence LMD, il doit attendre trois années universitaires pour obtenir un diplôme. Actuellement, nous sommes encore dans une phase de mise en place du LMD dans les universités. Il apparaît donc essentiel de recenser les diplômes intermédiaires obtenus par les étudiants inscrits dans le nouveau système. Cette information est importante car elle permet de mesurer de façon plus précise la réussite des étudiants. En l'absence de ces données, le nombre de diplômés du supérieur et leur proportion dans une génération se trouvent minorés, les étudiants ayant validé les deux premières années de licence LMD n'étant pas, dans ce cas, comptabilisés comme diplômés de l'enseignement supérieur alors que ceux toujours inscrits dans des DEUG le seraient.

C'est pourquoi nous avons demandé aux établissements de nous remonter la réussite à un diplôme intermédiaire de manière systématique, indépendamment de l'impression d'un parchemin ou de la demande de ce diplôme par l'étudiant. Dans la note n° 2005-0167 du 28 avril 2005, le Directeur de l'enseignement supérieur et la Directrice de l'évaluation et de la prospective demandaient aux Présidents d'université de transmettre ces données dans les remontées SISE résultats.

Le concept du diplôme intermédiaire (DEUG et Maîtrise)

Selon les textes, le diplôme intermédiaire est délivré au niveau du domaine **ET/OU** de la mention du diplôme terminal. Ils ne sont donc pas habilités individuellement.

Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au **grade de licence**

«Art.2- ... Ils conduisent à la délivrance des diverses licences qui sanctionnent un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens. Ils permettent la délivrance, au niveau intermédiaire, des divers types de diplômes nationaux sanctionnant un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens.... »

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de **master**

« Art. 9. - Les universités habilitées à délivrer le diplôme de master sont habilitées à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme national de maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits européens acquis après la licence. L'arrêté d'habilitation précise les dénominations nationales correspondantes. »

Les codes diplômes intermédiaires SISE :

La délivrance d'un diplôme intermédiaire se fait de manière systématique, indépendamment de l'impression du parchemin. Le code du diplôme intermédiaire SISE est composé de 7 caractères comme le code diplôme SISE d'inscription ou de résultats. Pour certains établissements, des résultats au diplôme intermédiaire sont manquants. Vous trouverez un tableau indiquant pour chaque établissement les manques relevés pour cette variable en annexe.

Les diplômes de fin de 2ème cycle des études médicales, pharmaceutiques odontologiques sont remontés comme les diplômes intermédiaires. Seuls les étudiants inscrits en 6^e année de DE de docteur en médecine (code SISE 5000500), en 4^e année de DE de docteur en pharmacie (code SISE 5000335) et en 5^e année de DE de docteur en chirurgie dentaire (code SISE 5000608) sont concernés par cette remontée. Sur un même enregistrement remonteront les données sur le diplôme terminal (5000500, 5000335 ou 5000410) et ceux des diplômes de fin de deuxième cycle dans les variables concernant les diplômes intermédiaires.

DIPLOM ET DIPLOMR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 7.

La variable DIPLOM est extraite du fichier des inscriptions. La variable DIPLOMR correspond au diplôme du fichier des résultats.

Si la DEPP a été amenée à redresser le résultat au diplôme d'un étudiant non remonté dans les résultats (NONAPPAR=C) alors la variable alors DIPLOMR=DIPLOM.

Le calcul du nombre de réussites ou d'échecs par diplôme doit être effectué par rapport à la variable DIPLOMR uniquement.

DEFINITION :

Il existe deux grands types de diplômes : les diplômes codés nationalement et les diplômes codés par les établissements.

*** Les diplômes codés nationalement (codes débutant par 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) :**

Ce sont pour la plupart des diplômes nationaux, et pour quelques-uns des diplômes d'établissement ou assimilés à des diplômes d'établissement (par exemple des préparations à divers concours nationaux...).

A chaque triplet (type de diplôme, premier intitulé, second intitulé) correspond un et un seul code diplôme. Le code de ces diplômes est national. Il est constitué de 7 caractères, le premier caractère étant semi-significatif (types de diplôme regroupés), les caractères suivants n'ayant pas de signification (numéro d'ordre).

Dans ce cadre, un diplôme est identifié par :

- un type de diplôme (DEUG, DEUST, licence, etc.) ;
- le ou les intitulés de ce diplôme (intitulés nationaux).

Les DEUG peuvent posséder un ou deux intitulés (premier intitulé : mention, deuxième intitulé : section). Exemple : DEUG (type diplôme) mention lettres et arts (intitulé 1) section lettres et civilisations étrangères (intitulé 2).

Les licences et maîtrises possèdent un ou deux intitulés (deuxième intitulé = mention). Exemple : licence (type diplôme) géographie (intitulé 1) mention documentation (intitulé 2).

Les DUT ont un ou deux intitulés (premier intitulé : spécialité, deuxième intitulé : option). Exemple : DUT (type diplôme) spécialité mesures physiques (intitulé 1) option techniques instrumentales (intitulé 2).

Enfin, la plupart des autres diplômes ont un seul intitulé.

*** Les diplômes codés par les établissements (codes débutant par 9) :**

Ces diplômes ne sont pas codés individuellement mais sont classés dans un type générique (1^{er} caractère) et au niveau le plus fin, dans un secteur disciplinaire SISE (6 et 7^{èmes} caractères). Leurs intitulés ne sont pas gérés nationalement.

Nouvelle codification de ces diplômes :

1^{er} caractère : le chiffre 9

2^{ème} et 3^{ème} caractères: type de diplôme

- 01 Diplômes d'université
- 02 Certificats d'écoles
- 03 Habilitations à diriger des recherches (HDR)
- 04 DU de type doctorat (pour les instituts catholiques)
- 05 Diplômes internationaux (ERASMUS...)
- 06 Diplômes post-DUT (IUT)
- 07 Mastères spécialisés
- 08 Masters of
- 09 Autres diplômes

4^{ème} caractère : niveau de formation initial **MINIMAL** (en nombre d'années après le BAC),
DEFINITION :

Il s'agit du niveau de formation initial en nombre minimum d'années après le baccalauréat requis pour s'inscrire dans le diplôme.

0	inférieur ou égal au BAC
1	BAC+1
2	BAC+2
3	BAC+3
4	BAC+4
5	BAC+5
6	BAC+6 et PLUS

5^{ème} caractère : niveau de formation terminal (en nombre d'années après le BAC)

DEFINITION : Il s'agit du niveau de formation terminal, en nombre d'années après le baccalauréat, du diplôme préparé par l'étudiant.

0	inférieur ou égal au BAC
1	BAC+1
2	BAC+2
3	BAC+3
4	BAC+4
5	BAC+5
6	BAC+6 et PLUS

6^{ème} - 7^{ème} caractères (*inchangé*): secteur disciplinaire du diplôme (voir ci-après)

Exemples :

1^{er} cas : étudiant n'ayant **pas de baccalauréat** qui veut suivre un diplôme d'une durée minimale de 2 ans, ce diplôme le conduisant à un niveau BAC+1 :

niveau initial de formation =0 et niveau de formation terminal=1

2e cas : un diplôme recrutant niveau **BAC** et d'une durée minimale de 1 an :

niveau de formation initial = 0 et niveau de formation terminal = 1

3^e cas : un diplôme recrutant après 2 ans de classes préparatoires (**BAC +2**) et d'une durée minimale de 3 ans :

niveau de formation initial =2 (bac+2) et niveau de formation terminal= 5 (bac+5)

4^e cas : diplôme se faisant après un Master LMD d'une durée minimale de 2 ans :

niveau initial minimal de formation = 5 (BAC+5) et niveau terminal =6 (Bac+6 et plus)

COMMENTAIRES :

Avant chaque remontée d'information, la DEPP adresse aux établissements les diplômes pour lesquels ils sont habilités. Il arrive cependant que l'université utilise un code diplôme voisin de celui pour lequel elle est habilitée. L'utilisation des codes diplôme demeure néanmoins très fiable, les corrections étant systématiques sur cette variable.

Le diplôme se réfère à l'inscription, un étudiant peut donc être associé à plusieurs diplômes.

Cette année les informations remontées à la DEPP ont été validées par les universités.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS de l'ensemble des diplômes, y compris **des diplômes d'université**, il est possible de faire référence à la table associée : **DIPLOM**.

structure :

Variable	format	Format SAS	Description
DIPLOM	CHAR(7)		Code diplôme
TYP_DIPL	CHAR(2)	\$TYPDIPL	Type diplôme
LTYPDIP	CHAR(10)		
LIBELLE1	CHAR(200)	\$DIPLOM	Intitulé 1 du diplôme
LIBELLE2	CHAR(100)	\$DIPINT	Intitulé 2 du diplôme
LIBELLE	CHAR(200)	\$DIPT2A	Intitulé complet du diplôme type + libellé 1 + libellé 2. Tronqué à 200 caractères.

contenu :

Le tableau ci-dessous présente un extrait de la table.

DIPLOM	TYP_DIPL	INTITULE1	INTITULE2
1000404	CJ	GENIE DES SYSTEMES INDUSTRIELS	SCIENCES DE L'INDUSTRIE
1000409	CJ	INGENIERIE DU MANAGEMENT	MANAGEMENT DES SERVICES DE SANTE
1000418	CD	METIERS DU LIVRE	
1000419	CD	MICROBIOLOGIE, HYGIENE ET QUALITE	
1000423	CA	LETTRES ET LANGUES	LANGUES ET CULTURES REGIONALES
2001748	DA	LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES	
2001697	EC	SCIENCES ECONOMIQUES	ECONOMIE GENERALE
3001130	FD	RESSOURCES HUMAINES ET STRATEGIES D'ENTREPRISE	
3001142	FD	TRAITEMENT DE L'INFORMATION MEDICALE ET HOSPITALIERE	
4001128	FC	TRANSDISCIPLINAIRE DES ACTES JURIDIQUES	
4001129	FC	ADMINISTRATION PUBLIQUE ET SYSTEMES POLITIQUES EN AMERIQUE	
4101127	YA	PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME EN EUROPE	
4101128	YA	TRANSDISCIPLINAIRE DES ACTES JURIDIQUES	
5000438	YM	BIOLOGIE DES AGENTS INFECTIEUX	
5000451	YN	ANDROLOGIE	
5000452	EM	ANATOMIE SPECIALISEE	ANATOMIE COMPAREE DU CRANE ET DE LA DENTURE
6000112	FI	INGENIEUR DIPLOME DE L'ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DES BIOMOLECULES DE BORDEAUX (ESTBB)	
6000116	FN	INGENIEUR DIPLOME DE L'INSTITUT SUPERIEUR INDUSTRIEL DE VALENCIENNES (ISIV)	

7150003	EZ	SCIENCES PHYSIQUES	PHYSIQUE ET CHIMIE
7510005	DY	GENIE ELECTRIQUE	ELECTRONIQUE ET AUTOMATIQUE
8000005	ZB	DIPLOME D ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES (DECF)	
8000008	UF	CERTIFICAT DE FORMATION A LA PROFESSION D AVOCAT (CFPA)	

DISCIPLI, DISCIPLR ET DISCIPLINT

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de la discipline (14 secteurs) directement associée à un code diplôme, relativement à une inscription.

COMMENTAIRES :

Pour les diplômes codés par les universités (diplômes commençant par '9') la discipline est directement extraite du code diplôme remonté par l'établissement. Il n'y a donc aucun moyen de vérifier la discipline qui a été remontée par l'université. Pour les autres diplômes, la discipline découle directement du code diplôme, chaque diplôme est associé à une et une seule discipline, l'information est donc identique pour tous les établissements.

La discipline correspond à un regroupement en 14 modalités des 52 secteurs de la variable SECTDIS.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DISCIPLI**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
DISCIPLI	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$LDISCIP
LIB_LONG	CHAR(60)	\$LDISCLG

contenu :

DISCIPLI	LIBELLE
01	DROIT - SCIENCES POLITIQUES
02	SCIENCES ECONOMIQUES – GESTION (HORS AES)
03	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
04	LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS
05	LANGUES
06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
32	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES (04 – 05 – 06)
15	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS
09	SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
33	PLURI SCIENCES (15 – 09)
10	STAPS
11	MEDECINE
12	ODONTOLOGIE
13	PHARMACIE

Voici la table de passage entre les secteurs disciplinaires et les disciplines :

DISCIPLINE SISE		SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE	
01	DRIT - SCIENCES POLITIQUES	36 37 61	SCIENCES IIBRIDES SCIENCES POLITIQUES PLURI DROIT - SCIENCES POLITIQUES
02	SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION (HORS AES)	38 39 62	SCIENCES ECONOMIQUES SCIENCES DE GESTION PLURI SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION
03	AES	40	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
04	LETTRES - SCIENCES DU LANGAGE - ARTS	17 18 19 20 21 64	SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE LANGUES ET LITTERATURES ANCIENNES LANGUES ET LITTERATURES FRANCAISES LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE ARTS PLURI LETTRES - SCIENCES DU LANGAGE - ARTS
05	LANGUES	22 23 24 25 65	FRANCAIS - LANGUE ETRANGERE LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES CULTURES ET LANGUES REGIONALES PLURI LANGUES
06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 66	PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE HISTOIRE GEOGRAPHIE AMENAGEMENT ARCHEOLOGIE, ETHNO., PREHISTOIRE, SCIENCES RELIGIEUSES PSYCHOLOGIE, SCIENCES COGNITIVES SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE SCIENCES DE L'EDUCATION SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA PLURI SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
07	DIPLI LETTRES - LANGUES - SCIENCES HUMAINES	67	DIPLI LETTRES - LANGUES - SCIENCES HUMAINES
15	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS	01 02 03 43 42 04 11 12 13 14 15 16 41 68	MATHEMATIQUES PHYSIQUE CHIMIE PHYSIQUE ET CHIMIE MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES MECANIQUE, GENIE MECANIQUE, INGENIERIE GENIE CIVIL GENIE DES PROCEDES, MATERIAUX INFORMATIQUE ELECTRONIQUE, GENIE ELECTRIQUE, EEA SCIENCES ET TECHNOLOGIE INDUSTRIELLES FORMATION GENERALE AUX METIERS DE PLURI SCIENCES FONDAMENTALES ET
08	SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE	05 06 69	SCIENCES DE L'UNIVERS, DE LA TERRE, DE SCIENCES DE LA VIE, BIOLOGIE, SANTE PLURI SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA
09	DIPLI SCIENCES	70	DIPLI SCIENCES
10	STAPS	40	STAPS
11	MEDECINE	07	MEDECINE
12	ODONTOLOGIE	08	ODONTOLOGIE
13	PHARMACIE	09	PHARMACIE

ECTS

Décret du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur 11/04/2002

« Art. 2. - L'application nationale aux études supérieures et aux diplômes nationaux de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur se caractérise par :

- Une architecture des études fondée principalement sur les trois grades de licence, master et doctorat ;
- Une organisation des formations en semestres et en unités d'enseignement ;
- La mise en oeuvre du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables, dit « système européen de crédits - ECTS » ;
- La délivrance d'une annexe descriptive aux diplômes dite « supplément au diplôme » afin d'assurer, dans le cadre de la mobilité internationale, la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises... »

Cette variable est sur **3 caractères**. Il s'agit de la partie entière des crédits obtenus (ex : si l'étudiant a cumulé 90.7 crédits, la valeur remontée sera 90).

Afin de s'adapter à la réforme LMD, nous avons décidé de remonter le nombre de crédits **cumulés** par l'étudiant à l'issue de l'année de référence de la remontée 2006-2007 pour la formation préparée. Les crédits ne concernent que les inscriptions qui se déroulent dans une **formation LMD** : licence LMD, master LMD, doctorat LMD. Les formations de santé, les DUT, les licences Pro et les formations non LMD ne sont pas concernées par la remontée des crédits, cette variable restera à blanc. Seules les **formations LMD pour lesquelles l'établissement a déroulé un cursus complet** (3 années de licence ou 2 années de master) doivent remonter des crédits, sont donc exclus les formations DEUG + L3 ou une maîtrise + M2.

- La **LICENCE LMD** équivaut à **180 crédits** validés :

Exemples :

- Pour un étudiant inscrit en L1, le nombre de crédits remonté sera le cumul des crédits que l'étudiant a obtenu durant son L1.
- Pour un étudiant inscrit en L2, le nombre de crédits remonté sera le cumul des crédits que l'étudiant a obtenu durant son L1 et L2.
- Pour un étudiant inscrit en L3, le nombre de crédits remonté sera le cumul des crédits que l'étudiant a obtenu durant son L1, L2 et L3.

- Le **MASTER LMD** équivaut à **120 crédits** validés :

Exemples :

- Pour un étudiant inscrit en M1, le nombre de crédits remonté sera le cumul des crédits que l'étudiant a obtenu pendant le M1.
- Pour un étudiant inscrit en M2, le nombre de crédits remonté sera le cumul des crédits que l'étudiant a obtenu durant le M1 et le M2.

- Le **doctorat LMD** équivaut à **180 crédits**.

Etant donné la complexité des études doctorales, les doctorants auront un total de 180 crédits en 3^e année lorsque la thèse sera soutenue et validée. Les doctorants de 1^{ère} et 2^e année auront un total de 0 crédit.

Remarque : Lorsqu'un étudiant vient d'un autre établissement et qu'il a effectué un parcours entièrement LMD dans la formation préparée, le total des crédits tient compte de la partie LMD effectuée dans le 1^{er} établissement. Cependant, les crédits ne remontent que si l'établissement a déroulé un cursus LMD complet pour la formation correspondante.

Cette variable est pour l'instant inutilisable. Si toutes les universités (sauf l'université des Antilles) ont adapté tout ou partie de ses formations au schéma Licence –Master-Doctorat , la variable n'est pas renseignée par tous les établissements et pour toutes les formations. Par ailleurs, la DEPP n'a pas contrôlé la qualité de l'information transmise.

ETABLI

FORMAT :

Variable caractère de longueur 8.

DEFINITION :

Il s'agit du numéro de l'établissement dans la Base Centrale des Etablissements (BCE).

COMMENTAIRES :

Le numéro d'établissement, ainsi que son intitulé court, sont présents dans la table des composantes, en tant que composante de niveau '0'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **COMPOS** (voir variable COMPOS)

Format SAS : \$COMPOS

ETATINS

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Cette variable **Etat de l'inscription** permet de distinguer les différents cas qui peuvent se présenter quant à la situation de l'inscription pour laquelle un enregistrement RESULTATS SISE a été transmis.

NOMENCLATURE :

Les modalités proposées aux universités sont les suivantes :

- 10 : inscription appartenant au champ SISE et effectivement transmise lors de la remontée de référence (remontée du 15 janvier de l'année n-1) ;
- 11 : inscription appartenant au champ de SISE **et non transmise** lors de la remontée de référence (remontée du 15 janvier de l'année n-1) **et prise au titre de la formation initiale** ;
- 12 : inscription appartenant au champ de SISE **et non transmise** lors de la remontée de référence (remontée du 15 janvier de l'année n-1) **et prise au titre de la formation par apprentissage** ;
- 21 : inscription appartenant au champ de SISE **et non transmise** lors de la remontée de référence (remontée du 15 janvier de l'année n-1) **et prise au titre de la formation continue** ;
- 22 : inscription appartenant au champ de SISE **et non transmise** lors de la remontée de référence (remontée du 15 janvier de l'année n-1) **et prise au titre de la reprise d'études non financées par un organisme public ou privé** ;
- 30 : inscription **n'appartenant pas au champ de SISE** (formation d'une durée de moins d'un an conduisant à un diplôme national) ;
- 31 : **absence d'inscription directement relative au diplôme ou titre décerné** (ceci est notamment le cas du titre d'ingénieur-maître pour les remontées RESULTATS SISE)
- 41 : inscription remontée lorsqu'un étudiant en santé a obtenu à l'issue de l'année de campagne soit son cursus général¹, soit sa thèse et n'a pas d'inscription au « parchemin »² complémentaire. Le résultat correspond alors à l'obtention ou non, une année antérieure, de l'autre parchemin.
- 98 : sans objet

¹ qualification de médecine générale ou DES pour la médecine, diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou DES pour la pharmacie et diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire ou AEA pour l'odontologie

² voir page 10 des instructions techniques relatives à la remontée des résultats aux diplômes – session 2001

ETR

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable vaut **1** lorsqu'il s'agit d'étudiants **diplômés** (RESDIP ='O') de nationalité étrangère (FR_ETR='2').

COMMENTAIRES :

Cette variable est le résultat de croisement entre les variables FR_ETR et RESDIP.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

'1' : pour les étudiants diplômés de nationalité étrangère.

'0' : sinon.

F

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable vaut **1** lorsqu'il s'agit d'étudiants **diplômés** (RESDIP ='O') de sexe féminin (SEXE='2').

COMMENTAIRES :

Cette variable est le résultat de croisement entre les variables SEXE et RESDIP.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

'1' : pour les étudiants diplômés de sexe féminin.

'0' : sinon.

FE**FORMAT :**

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable vaut **1** lorsqu'il s'agit d'étudiants **diplômés** (RESDIP ='O') de nationalité étrangère (FR_ETR='2') et de sexe féminin (SEXE='2').

COMMENTAIRES :

Cette variable est le résultat de croisement entre les variables FR_ETR , SEXE et RESDIP.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

'1' : pour les étudiants diplômés de sexe féminin et de nationalité étrangère.

'0' : sinon.

FF**FORMAT :**

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable vaut **1** lorsqu'il s'agit d'étudiants **diplômés** (RESDIP ='O') de nationalité française (FR_ETR='1') et de sexe féminin (SEXE='2').

COMMENTAIRES :

Cette variable est le résultat de croisement entre les variables FR_ETR , SEXE et RESDIP.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

'1' : pour les étudiants diplômés de sexe féminin et de nationalité française.

'0' : sinon.

FLAG_DIP

Attention, cette variable n'existe pas pour les fichiers transmis en dehors de la DEPP

Lors de l'envoi effectué aux académies, seuls les résultats valides ont été transmis.

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de marquer et de conserver dans le fichier, l'ensemble des résultats remontés par les établissements et qui ont ensuite été supprimés lors de la phase de contrôle / redressement effectuée par la DEPP sur le fichier brut.

COMMENTAIRES :

Différents types résultats peuvent être supprimés par la DEPP. Il s'agit d'un diplôme remonté n'appartenant pas au champ de l'enquête.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

'0' : pour les résultats valides

'1' : si le diplôme remonté n'appartient pas au champ de l'enquête.

FLAG_RES

Attention, cette variable n'existe pas pour les fichiers transmis en dehors de la DEPP

Lors de l'envoi effectué aux académies, seuls les résultats valides ont été transmis.

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de marquer et de conserver dans le fichier, l'ensemble des résultats remontés par les établissements et qui ont ensuite été supprimés lors de la phase de contrôle / redressement effectuée par la DEPP sur le fichier brut.

COMMENTAIRES :

Différents types résultats peuvent être supprimés par la DEPP. Il s'agit d'un même résultat remonté plusieurs fois pour le même étudiant .

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

'0' : pour les résultats valides

'1' : si le résultat est un doublon (i.e si un autre résultat a été remonté pour ce diplôme,)

FR_ETR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de différencier les étudiants français et les étudiants étrangers.

COMMENTAIRES :

Cette variable est le résultat d'un regroupement de la variable NATION en 2 modalités.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

'1' : pour les étudiants de nationalité française ;

'2' : pour les étudiants de nationalité étrangère.

GROUPE, GROUPER ET GROUPINT

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit d'un regroupement disciplinaire qui permet d'obtenir une répartition des inscriptions par grandes disciplines en distinguant également les IUT du secteur secondaire de ceux du secteur tertiaire. GROUPE correspond au code diplôme du fichier des inscriptions (DIPLOM), GROUPER correspond au code diplôme du fichier des résultats (DIPLOMR).

COMMENTAIRES :

Ce regroupement disciplinaire a été construit, pour les diplômes non rattachés aux IUT, directement à partir d'un regroupement de la variable DISCIPLI.

La construction des deux modalités concernant les IUT est en revanche beaucoup plus complexe. Dans un premier temps on a isolé les diplômes dont le type était soit DUT, soit post-DUT, soit DNTS. La répartition entre secteur secondaire et tertiaire s'est ensuite faite sur la discipline, le secteur disciplinaire et le code diplôme.

Le secteur tertiaire regroupe les disciplines de lettres, langues, sciences humaines, droit et économie mais également le secteur disciplinaire informatique, à l'exception du DUT de génie des réseaux et télécommunications.

Le secteur secondaire regroupe, quant à lui, l'ensemble des DUT, post-DUT et DNTS des disciplines de sciences à l'exception du secteur disciplinaire informatique, mais comprend également le DUT de génie des réseaux et des télécommunications.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **GROUPE**

Structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
GROUPE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$GROUPE

Contenu :

Cette variable peut prendre huit valeurs. Pour faciliter la lecture, les disciplines correspondant à chaque groupe ont été précisées (excepté pour les IUT où la répartition des diplômes est précisée ci-dessus) :

CODE	LIBELLE	correspondance DISCIPLINE SISE (DISCIPLI)
1	DROIT	01
2	ECONOMIE, AES	02, 03
3	LETTRES, SCIENCES HUMAINES	04, 05, 06, 32
4	SCIENCES, STAPS	07, 08, 09, 10, 15, 33
5	MEDECINE, ODONTOLOGIE	11, 12
6	PHARMACIE	13
7	IUT SECONDAIRE	-
8	IUT TERTIAIRE	-

H, HE ET HF

Cf. F, FE, FF.

IDETU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 11.

DEFINITION :

Il s'agit de l'Identifiant National Etudiant (INE) qui permet d'individualiser l'étudiant dans le fichier des résultats. Chaque INE est unique et correspond à un et un seul étudiant.

Le numéro INE doit correspondre au numéro de la Base Elève Académique (BEA) pour les élèves arrivant de l'enseignement secondaire.

Lorsqu'un étudiant possède un numéro INE, il doit le conserver tout au long de son cursus dans l'enseignement supérieur.

Les établissements peuvent être amenés à créer un numéro INE dans certains cas : celui des étudiants qui arrivent dans l'enseignement supérieur sans avoir eu de numéro BEA (non bacheliers ou bacheliers de longue date), ou des étudiants étrangers.

RAPPEL SUR L'IMMATRICULATION DES ETUDIANTS PAR LES ETABLISSEMENTS

La structure du numéro d'immatriculation est la suivante :

- code université	5 caractères
- numéro de série	1 caractère
- numéro d'ordre	4 caractères
- clé de contrôle	1 caractère

Le "code université", le "numéro de série" et le "numéro d'ordre" sont des nombres en base 36 fondés sur la séquence (0-9, A-Z). La clé de contrôle est un chiffre : le chiffre des unités du matricule retranscrit en base 10.

Les seules vérifications possibles sur le numéro INE sont :

- d'une part que les cinq premiers caractères correspondent bien au numéro d'un établissement retranscrit en base 36.
- d'autre part que la clé est bien le chiffre des unités du matricule retranscrit en base 10.

RAPPEL SUR L'IMMATRICULATION DES ETUDIANTS ARRIVANT DU SECONDAIRE

Le numéro BEA (application scolarité) de l'élève devient le numéro INE de l'étudiant.

La structure du numéro BEA est la suivante :

- code de l'académie	2 caractères
- année de l'immatriculation	2 caractères
- numéro d'ordre séquentiel	6 caractères
- clé de contrôle	1 caractère

COMMENTAIRES :

Dans les faits, il apparaît que la majorité des établissements utilisent mal le numéro INE. Ainsi, de nombreux étudiants ont été réimmatriculés. Il s'agit soit de bacheliers pour lesquels on n'a pas repris le numéro BEA, soit d'étudiants arrivant d'un autre établissement (transfert d'université) pour lesquels on n'a pas reconduit le numéro INE initialement attribué.

Pour savoir si un numéro INE a pour origine un numéro BEA ou alors s'il provient d'une immatriculation par une université, il suffit de regarder la valeur de la clé :

- **pour les numéros INE provenant d'un numéro BEA, la clé prend une valeur entre A et Z ;**
- **pour les numéros INE provenant de l'immatriculation d'une université, la clé prend une valeur comprise entre 0 et 9.**

NOMENCLATURE :

Il n'existe pas de nomenclature spécifique. Il est cependant possible d'extraire dans le numéro INE des informations telles que l'université ou l'académie ayant immatriculé l'étudiant (ceci avec pour hypothèse que l'étudiant n'a pas été réimmatriculé).

Particularités du fichier des résultats

Des universités ont été amenées à modifier le numéro INE de leurs étudiants entre la phase de **recensement des inscriptions au 15 janvier 2007 et la phase de recensement des résultats en mai 2008**. Lorsque l'université a transmis des tables de correspondance entre anciens INE et nouveaux INE, l'INE a pu être corrigé avec sa dernière version et les appariements réalisés. Depuis la remontée de mai 2005, le fichier transmis par les universités contient en plus le numéro d'inscription. Il a ainsi été possible de détecter des changements d'INE et d'améliorer l'appariement.

L'ancien numéro de l'étudiant apparaît dans la variable IDETU1 (voir page suivante). C'est cette variable qu'il faut utiliser pour retrouver des informations concernant l'étudiant dans le fichier des inscriptions 2007-2008.

Si la correction n'a pas pu être faite, l'étudiant figure alors deux fois dans le fichier après l'appariement : avec son ancien INE (celui du fichier des inscriptions) et les variables issues du fichier résultats mises à valeur manquante (il s'agit des cas où la variable NONAPPAR vaut 'C') et avec son nouvel INE (fichier résultats) et les variables du fichier des inscriptions mises à valeur manquante (il s'agit des cas où la variable NONAPPAR vaut 'D'). Il n'est bien sûr pas possible de faire le rapprochement entre les deux enregistrements.

IDETU1

FORMAT :

Variable caractère de longueur 11.

DEFINITION :

Il s'agit de l'Identifiant National Etudiant

COMMENTAIRES

C'est toujours cette variable qui doit être utilisée pour effectuer des appariements sur le fichier des inscriptions.

Si l'étudiant n'a pas subi de modification de son INE entre la phase des inscriptions du 15 janvier 2008 et la phase des résultats de mai 2009, **IDETU1=IDETU**.

Si l'université déclare lors de la remontée des résultats aux diplômés que **l'étudiant a subi une modification de son INE, la variable IDETU prend la valeur du nouvel INE et IDETU1 conserve la valeur de l'ancien INE**. La création de cette variable permet des appariements avec le fichier des inscrits lorsque l'on souhaite recueillir d'autres informations sur l'étudiant que celles qui existent dans le fichier des résultats.

Si l'étudiant n'avait pas d'inscription dans le fichier des inscriptions (inscription prise après le 15 janvier 2007 ou si l'étudiant a subi un changement d'INE pour lequel la DEPP n'est pas informée), alors **IDETU1=IDETU**

Les enregistrements pour lesquels **IDETU est différent de IDETU1** correspondent donc aux seuls changements d'INE intervenus entre le 15 janvier 2008 et le 10 mai 2009 et **transmis à la DEPP lors de la remontée RESULTATS**.

NATION

Attention, cette variable n'existe pas pour les fichiers transmis en dehors de la SDSIES

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Cette variable caractérise l'appartenance de l'étudiant à une nation. La nomenclature utilisée est basée sur celle du « code officiel géographique des pays et territoires étrangers » (INSEE). Cette nomenclature est mise à jour annuellement.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PAYS**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
PAYS	CHAR(3)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$PAYSLG
LIB_CT	CHAR(10)	\$NATION

contenu :

EUROPE	125	ALBANIE
	109	ALLEMAGNE
	130	ANDORRE
	110	AUTRICHE
	131	BELGIQUE
	148	BIELORUSSIE
	118	BOSNIE-HERZEGOVINE
	111	BULGARIE
	119	CROATIE
	101	DANEMARK
	134	ESPAGNE
	106	ESTONIE
	105	FINLANDE
	100	FRANCE
	133	GIBRALTAR -> 132
	126	GRECE
	112	HONGRIE
	136	IRLANDE, ou EIRE
	102	ISLANDE
	127	ITALIE
	157	KOSOVO
	107	LETONIE
	113	LIECHTENSTEIN
	108	LITUANIE
	137	LUXEMBOURG
		MACEDOINE (EX-REPUBLIQUE
	156	YUGOSLAVE DE)
	144	MALTE
	151	MOLDAVIE
	138	MONACO
	120	MONTENEGRO
	103	NORVEGE
	135	PAYS-BAS
	122	POLOGNE
	139	PORTUGAL
	114	ROUMANIE

	132	ROYAUME-UNI
	123	RUSSIE
	128	SAINT-MARIN
	121	SERBIE
	117	SLOVAQUIE
	145	SLOVENIE
	104	SUEDE
	140	SUISSE
	116	TCHEQUE (REPUBLIQUE)
	155	UKRAINE
	129	VATICAN

ASIE	212	AFGHANISTAN
	201	ARABIE SAOUDITE
	252	ARMENIE
	253	AZERBAIDJAN
	249	BAHREIN
	246	BANGLADESH
	214	BHOUTAN
	224	BIRMANIE
	225	BRUNEI
	234	CAMBODGE
	216	CHINE
	254	CHYPRE
	239	COREE (REPUBLIQUE DE)
		COREE (REPUBLIQUE POPULAIRE
	238	DEMOCRATIQUE
	247	EMIRATS ARABES UNIS
	255	GEORGIE
	223	INDE
	231	INDONESIE
	204	IRAN
	203	IRAQ
	207	ISRAEL
	217	JAPON

	222	JORDANIE
	256	KAZAKHSTAN
	257	KIRGHIZISTAN
	240	KOWEIT
	241	LAOS
	205	LIBAN
	227	MALAISIE
	229	MALDIVES
	242	MONGOLIE
	215	NEPAL
	250	OMAN
	258	OUZBEKISTAN
	213	PAKISTAN
	261	PALESTINE
	220	PHILIPPINES
	248	QATAR
	226	SINGAPOUR
	235	SRI LANKA
	206	SYRIE
	259	TADJIKISTAN
	236	TAIWAN
	219	THAILANDE
	262	TIMOR ORIENTAL
	260	TURKMENISTAN
	208	TURQUIE
	243	VIET NAM
	251	YEMEN

	340	RWANDA
	389	SAHARA OCCIDENTAL
	306	SAINTE-HELENE -> 132
	394	SAO TOME-ET-PRINCEPE
	341	SENEGAL
	398	SEYCHELLES
	342	SIERRA LEONE
	318	SOMALIE
	343	SOUDAN
	391	SWAZILAND
	309	TANZANIE
	344	TCHAD
	345	TOGO
	351	TUNISIE
	346	ZAMBIE
	310	ZIMBABWE

AFRIQUE	319	ACORES,MADERE -> 139
	303	AFRIQUE DU SUD
	352	ALGERIE
	395	ANGOLA
	327	BENIN
	347	BOTSWANA
	331	BURKINA
	321	BURUNDI
	322	CAMEROUN
	396	CAP-VERT
	323	CENTRAFRICAINE (REPUBLIQUE)
	397	COMORES
	324	CONGO
		CONGO (REPUBLIQUE
	312	DEMOCRATIQUE DU)
	326	COTE D'IVOIRE
	399	DJIBOUTI
	301	EGYPTE
	317	ERYTHREE
	315	ETHIOPIE
	328	GABON
	304	GAMBIE
	329	GHANA
	330	GUINEE
	314	GUINEE EQUATORIALE
	392	GUINEE-BISSAU
	332	KENYA
	348	LESOTHO
	302	LIBERIA
	316	LIBYE
	333	MADAGASCAR
	334	MALAWI
	335	MALI
	350	MAROC
	390	MAURICE
	336	MAURITANIE
	393	MOZAMBIQUE
	311	NAMIBIE
	337	NIGER
	338	NIGERIA
	339	OUGANDA
		PROVINCES ESPAGNOLES
	313	D'AFRIQUE -> 134

AMERIQUE	441	ANTIGUA-ET-BARBUDA
	415	ARGENTINE
	436	BAHAMAS
	434	BARBADE
	429	BELIZE
	418	BOLIVIE
	416	BRESIL
	401	Royaume-Uni
	417	CHILI
	419	COLOMBIE
	406	COSTA RICA
	407	CUBA
	438	DOMINIQUE
	414	EL SALVADOR
	420	EQUATEUR
	404	Royaume-Uni
	435	GRENADE
	430	GROENLAND -> 101
	409	GUATEMALA
	428	GUYANA
	410	HAITI
	411	HONDURAS
	426	JAMAIQUE
	405	Royaume-Uni
	412	NICARAGUA
	413	PANAMA
	421	PARAGUAY
	422	PEROU
	408	REPUBLIQUE DOMINICAINE
	442	SAINTE-HELENE-ET-NIEVES
	439	SAINTE-LUCIE
		SAINTE-HELENE-ET-NIEVES
	440	GRENADINES
	437	SURINAME
		TERR. D'USA EN AMERIQUE (PORTO
	432	RICO ..) -> 404
	431	TERRITOIRE DES PAYS-BAS -> 135
		TERRITOIRE DU Royaume-Uni
	427	ATLANTIQUE SUD -> 132
		TERRITOIRES DU Royaume-Uni AUX
	425	ANTILLES -> 132
	433	TRINITE-ET-TOBAGO
	423	URUGUAY
	424	VENEZUELA

OCEANIE	501	AUSTRALIE
	508	FIDJI
	513	KIRIBATI
	515	MARSHALL (ILES)
	516	MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)
	507	NAURU
	502	NOUVELLE-ZELANDE
	517	PALAOS (REPUBLIQUE DES ILES)

	510	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
	503	PITCAIRN (ILE) -> 132
	512	SALOMON (ILES)
	506	SAMOA OCCIDENTALES
	505	TERR. DES USA EN OCEANIE -> 404
	509	TONGA
	511	TUVALU

	514	VANUATU
INDETERMINE	990	AUTRES PAYS
	995	SANS NATIONALITE
	999	ETRANGER SANS AUTRE INDICATION

NBACH

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de repérer les étudiants "nouveaux bacheliers". La variable vaut 1 lorsque l'inscription est une inscription principale (INSPR='O'), lorsque l'étudiant est inscrit en première année de premier cycle (CYCLE=1 et DEGETU=1) et lorsque l'étudiant est bachelier de l'année (BAC_RGRP ≠ 7 et ANBAC=année de campagne). Dans tous les autres cas, la variable vaut 0.

COMMENTAIRES :

La variable sert à comptabiliser le flux des nouveaux bacheliers entrant à l'université en première année de premier cycle.

Attention : Cette variable prend la valeur 1 uniquement pour l'inscription principale des étudiants bacheliers de l'année et non pas pour l'ensemble des inscriptions (principales et secondes).

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

- 0 pour les non "nouveaux bacheliers" ;
- 1 pour les "nouveaux bacheliers".

NET

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de repérer les étudiants "nouveaux inscrits en première année de premier cycle ou de cursus Licence". La variable vaut 1 lorsque l'inscription est une inscription principale (INSPR='O'), lorsque l'année de première inscription dans le système universitaire français est égale à l'année d'inscription en cours (ANINSC=année de campagne), et lorsque l'étudiant est inscrit en première année de premier cycle pour cursus Licence (CYCLE=1 ou CURSUS_LMD='L' et DEGETU=1). Dans tous les autres cas, la variable vaut 0.

COMMENTAIRES :

La variable sert à comptabiliser le flux des nouveaux entrants à l'université en première année de premier cycle.

Attention : cette variable prend la valeur 1 uniquement pour l'inscription principale des étudiants entrant pour la première fois en première année de premier cycle dans le système universitaire français et non pas pour l'ensemble des inscriptions (principales et secondes).

Les étudiants "nouveaux entrants en première année de premier cycle ou cursus LMD" et non "nouveaux bacheliers" sont :

- soit des étudiants qui ont obtenu leur bac il y a un an, deux ans ou plus et qui entrent pour la première fois en première année de premier cycle dans le système universitaire français (reprises d'études, ou étudiants venant d'un BTS par exemple) ;
- soit des étudiants qui n'ont jamais obtenu le baccalauréat (des étudiants entrant à l'aide d'une validation d'acquis ou arrivant de l'étranger par exemple) et qui entrent pour la première fois en première année de premier cycle ou cursus LMD dans le système universitaire français.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

- 0 pour les non "nouveaux entrants en 1^{ère} année de 1^{er} cycle ou cursus L dans le système universitaire français" ;
- 1 pour les "nouveaux entrants en 1^{ère} année de 1^{er} cycle ou cursus L dans le système universitaire français".

NIVEAU ET NIVEAUR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit du niveau atteint par l'étudiant, exprimé en nombre d'années passées **dans le diplôme**, ceci dans des conditions 'normales', c'est à dire sans redoublement. Par exemple, une Licence LMD : 1^{ère} année ou 2^{ème} année.

Le découpage du diplôme se fait en années. Dans le cas d'une organisation pédagogique en UV ou modules, l'université a donc dû déterminer conventionnellement une équivalence ANNEE.

COMMENTAIRES :

Pour certains diplômes tels que les licences professionnelles, le niveau dans le diplôme vaut automatiquement 1. Il ne faut pas confondre cette variable avec le degré d'études (BAC+3 ici).

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre des valeurs comprises entre '01' et '06'.

Toutes les valeurs supérieures à '06' sont automatiquement redressées à '06' à l'exception du niveau 13 utilisé par convention pour des diplômes d'Etat de docteur en médecine, odontologie et pharmacie.

A la suite d'un changement de la nomenclature des diplômes d'Etat de docteur en médecine, pharmacie et odontologie, à dater de cette année, il a été en effet demandé aux universités de prendre en compte l'inscription à la thèse séparément de l'inscription au diplôme, que la filière suivie soit générale ou spécialisée.

Les étudiants inscrits en thèse de médecine sont donc inscrits au diplôme 5000500 avec le niveau 13.

Les étudiants inscrits en thèse de pharmacie sont donc inscrits au diplôme 5000335 avec le niveau 13.

Les étudiants inscrits en thèse d'odontologie sont donc inscrits au diplôme 5000410 avec le niveau 13.

La valeur 13 a été attribuée par convention.

NONAPPAR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du résultat de l'appariement basé sur l'INE et le diplôme préparé par l'étudiant obtenu lorsque l'on rapproche les données du fichier des inscriptions du 15 janvier 2008 et celles du fichier des résultats de mai 2009.

COMMENTAIRES :

Les modalités de cette variable permettent d'apprécier les résultats absents mais attendus pour les étudiants inscrits au 15 janvier, les changements de formation suivie, les résultats pour les inscriptions prises après le 15 janvier etc...

NOMENCLATURE :

Les modalités prises par la variable sont les suivantes :

Modalité A : Présence dans le fichier des inscriptions et dans celui des résultats d'étudiants ayant le même identifiant et le même diplôme : **appariement total.**

Modalité B : Présence dans le fichier des inscriptions et dans celui des résultats d'étudiants ayant le même identifiant mais un **diplôme différent : appariement partiel.**

Modalité C : Présence de l'étudiant uniquement dans le fichier des inscriptions. L'université a omis de remonter les résultats aux diplômes pour ces étudiants ou bien ces derniers ont changé d'INE entre janvier 2008 et mai 2009 (cf. CAS D).

Modalité D : Présence de l'étudiant uniquement dans le fichier des résultats. Il s'agit probablement de changements d'INE. Mais ces cas peuvent aussi concerner des étudiants inscrits à une formation à une date postérieure au 15 janvier.

Modalité E : Présence de l'étudiant dans le fichier des résultats pour un diplôme non présent dans le fichier des inscriptions mais ayant par ailleurs des résultats pour des enregistrements présents dans le fichier des inscriptions.

NUMED

FORMAT :

Variable caractère de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit du numéro d'école doctorale dont dépend le doctorant.

COMMENTAIRES :

Chaque doctorant dépend d'un maître de thèse qui est rattaché à une école doctorale. Cette variable est donc renseignée uniquement pour les doctorants.

NOMENCLATURE :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
NUMED	CHAR(4)	\$LNUMED.

NUMINS ET NUMINSR

Attention, cette variable n'est utilisable qu'au niveau de la DEPP

FORMAT :

Variable numérique de longueur 8.

DEFINITION :

Il s'agit du numéro d'inscription de l'étudiant déterminé par l'établissement :

NUMINS est récupéré dans le fichier des inscrits 2007-2008, NUMINSR remonté par l'établissement lors de la remontée des résultats de mai 2008.

La variable NUMINSR permet de détecter un nombre important de changement d'INE entre la remontée des inscriptions de janvier 2007 et la remontée des résultats aux diplômes de mai 2008.

COMMENTAIRES :

Ce numéro n'est en pratique utile que lors du contrôle du fichier, pour faciliter le repérage d'un enregistrement. Il convient d'être vigilant si l'on cherche à utiliser le numéro d'inscription d'un étudiant. En effet, ce numéro d'inscription est unique au niveau d'un établissement, mais ne l'est pas obligatoirement au niveau national. Il est donc presque toujours préférable de travailler à partir de l'Identifiant National Etudiant.

NOMENCLATURE :

Il n'existe pas de nomenclature spécifique, les établissements incrémentant en général le numéro de 1 pour chaque nouvelle inscription.

PARIPA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Il s'agit du pays de résidence de l'étudiant.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PAYS**.

L'utilisation de la table est la même pour le pays de résidence de l'étudiant que pour le pays de résidence des parents. Voir la variable NATION.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
PAYS	CHAR(3)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$PAYSLG
LIB_CT	CHAR(10)	\$NATION

PAYPAR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Il s'agit du pays de résidence des parents.

COMMENTAIRES :

En cas de non-réponse, pour les étudiants de nationalité française, le pays de résidence des parents est redressé à '100' (France). Pour les étudiants de nationalité étrangère, le pays de résidence des parents prend pour valeur la modalité '999' (Sans objet). (cf. NATION)

PCSPAR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de la profession ou catégorie socioprofessionnelle du chef de famille.

COMMENTAIRES :

Les non-réponses sont codées avec la valeur '99'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PCS**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
PCS	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$PCS

contenu :

PCS	LIBELLE		
10	AGRICULTEUR EXPLOITANT	48	CONTREMAITRE, AGENT DE MAITRISE
21	ARTISAN	52	EMPL. CIVIL - AGENT SERVICE FONCT. PUBL.
22	COMMERCANT ET ASSIMILE	53	POLICIER ET MILITAIRE
23	CHEF D'ENTREPRISE DE DIX SALARIES OU PLUS	54	EMPLOYE ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE
31	PROFESSION LIBERALE	55	EMPLOYE DE COMMERCE
33	CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	56	PERSON. SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS
34	PROFESSEUR ET ASSIMILE		
35	PROFESSION INFORMATION, ARTS, SPECTACLES	61	OUVRIER QUALIFIE
37	CADRE ADMINIS.ET COMMERC. D'ENTREPRISE	66	OUVRIER NON QUALIFIE
38	INGENIEUR - CADRE TECHNIQUE D'ENTREPRISE	69	OUVRIER AGRICOLE
42	INSTITUTEUR ET ASSIMILE	71	RETRAITE AGRICULTEUR EXPLOITANT
43	PROFESSION INTERM. SANTE - TRAVAIL SOCIAL	72	RETRAITE ARTISAN, COMMERC., CHEF ENTREP.
44	CLERGE, RELIGIEUX	73	RETRAITE CADRE, PROFES. INTERMEDIAIRE
45	PROFESSION INTERM. ADM. FONCT. PUBLIQUE	76	RETRAITE EMPLOYE ET OUVRIER
46	PROFESSION INTERM. ADM. COMMERCE ENTR.	81	CHOMEUR N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE
47	TECHNICIEN	82	AUTRE PERSONNE SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
		99	NON RENSEIGNEE (INCONNUE OU SANS OBJET)

REGIME

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Cette variable définit le régime sous lequel l'inscription à un diplôme a été prise : régime de la formation initiale traditionnelle, de la formation par apprentissage, de la formation continue ou d'une reprise d'études non financée par un organisme public ou privé.

Remarque : Pour les inscriptions prises dans le cadre de la formation continue ou d'une autre reprise d'études, ne sont retenues que celles correspondant à une formation diplômante et donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'un diplôme universitaire au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an. Toutes les formations par apprentissage diplômantes et plus généralement les formations initiales doivent être prises en compte.

COMMENTAIRES :

La formation continue se définit ainsi :

- elle est financée par un organisme (public ou privé)
- elle donne lieu à des droits d'inscription particuliers
- elle donne droit au statut de stagiaire de la formation continue

Relèvent de la formation continue les publics bénéficiant soit :

- du plan de formation d'une entreprise
- du congé individuel de formation
- de la rémunération par l'Etat des stagiaires demandeurs d'emploi
- du programme ingénieurs et cadres supérieurs

La formation par apprentissage est un cas particulier de la formation initiale. Elle est caractérisée :

- pour "l'étudiant", par un statut particulier d'étudiant-apprenti
- pour la formation, par une formation particulière dispensée :
 - soit par une section d'apprentissage ('composante ou structure interne' de l'université)
 - soit par un centre de formation d'apprentis (CFA) en convention avec l'université

Les reprises d'études non financées concernent les étudiants reprenant des études, **quel que soit le niveau auquel leur scolarité a été interrompue** (CAP, BEP, BAC, ...) après un **arrêt d'au moins deux années**, dès lors que ceux-ci ne bénéficient pas d'une prise en charge dans le cadre d'un dispositif de la formation continue.

Pour les étudiants en "reprise d'études non financées par un organisme public ou privé", la variable régime d'inscription doit être codée à 11 **non seulement l'année où l'étudiant reprend ses études, mais également les années suivantes.**

Cas particulier des formations par alternance

La formation par alternance regroupe deux types de situation :

- L'étudiant est inscrit en contrat de qualification, auquel cas il relève d'un régime de formation continue (codé 21).
- L'étudiant est inscrit en contrat d'apprentissage, auquel cas, il relève de l'apprentissage (codé 12).

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **REGIME**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
REGIME	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$REGIME
LIB_LONG	CHAR(40)	\$REGIMLG

contenu :

Cette variable peut prendre quatre valeurs :

REGIME	LIBELLE
10	Formation initiale
11	Reprise d'études NON FINANCEES par un organisme public ou privé
12	Formation par apprentissage
21	Formation continue, reprise d'études FINANCEES par un organisme public ou privé

RESDIP ET RESINT

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

COMMENTAIRES :

Cette variable permet de déterminer le **résultat au diplôme (resp. au diplôme intermédiaire)**. Un résultat positif correspond à une réussite au diplôme. Un résultat négatif peut signifier échec à l'examen, non présence à l'examen (défaillance), ou abandon pour réorientation.

NOMENCLATURE :

La variable peut prendre deux valeurs renseignées :

O (Oui) : résultat positif

N (Non) : résultat négatif

Lorsque le résultat est manquant et non redressé, la variable RESDIP reste à blanc.

SECTDIS, SECTDISR ET SECTINT

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit du secteur disciplinaire (52 secteurs) associé à un code diplôme, ceci relativement à une inscription. SECTDIS correspond au secteur disciplinaire du diplôme d'inscription (DIPLOM), SECTDISR à celui du diplôme du fichier des résultats (DIPLOMR) et SECTINT à celui du diplôme intermédiaire.

COMMENTAIRES :

Pour les diplômes codés par les universités (diplômes commençant par '9') le secteur disciplinaire est directement extrait du code diplôme remonté par l'établissement. Il n'y a donc aucun moyen de vérifier le secteur disciplinaire remonté par l'université. Pour les autres diplômes, le secteur disciplinaire découle directement du code diplôme, chaque diplôme est associé à un et un seul secteur disciplinaire, l'information est donc identique pour tous les établissements.

Le secteur disciplinaire en 52 postes peut être regroupé en 14 postes (**voir la variable DISCIPLI**).

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SECTDIS**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SECTDIS	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(100)	\$LSECT
DISCIPLI	CHAR(2)	\$SECDIS

contenu :

SECTDIS	LIBELLE	DISCIPLI
01	MATHEMATIQUES	15
02	PHYSIQUE	15
03	CHIMIE	15
04	MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES (MASS)	15
05	SCIENCES DE L'UNIVERS, DE LA TERRE, DE L'ESPACE	09
06	SCIENCES DE LA VIE, BIOLOGIE, SANTE	09
07	MEDECINE	11
08	ODONTOLOGIE	12
09	PHARMACIE	13
10	STAPS	10
11	MECANIQUE, GENIE MECANIQUE, INGENIERIE MECANIQUE	15
12	GENIE CIVIL	15
13	GENIE DES PROCEDES, MATERIAUX	15
14	INFORMATIQUE	15
15	ELECTRONIQUE, GENIE ELECTRIQUE, EEA	15
16	SCIENCES ET TECHNOLOGIE INDUSTRIELLES	15
17	SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE	04
18	LANGUES ET LITTERATURES ANCIENNES	04
19	LANGUES ET LITTERATURES FRANCAISES	04
20	LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE	04
21	ARTS	04
22	FRANCAIS, LANGUE ETRANGERE	05
23	LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES	05
24	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	05
25	CULTURES ET LANGUES REGIONALES	05
26	PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE	06

SECTDIS	LIBELLE	DISCIPLI
27	HISTOIRE	06
28	GEOGRAPHIE	06
29	AMENAGEMENT	06
30	ARCHEOLOGIE, ETHNOLOGIE, PREHISTOIRE	06
31	SCIENCES RELIGIEUSES	06
32	PSYCHOLOGIE	06
33	SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE	06
34	SCIENCES DE L'EDUCATION	06
35	SCIENCES DE L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION	06
36	SCIENCES JURIDIQUES	01
37	SCIENCES POLITIQUES	01
38	SCIENCES ECONOMIQUES	02
39	SCIENCES DE GESTION	02
40	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)	03
41	FORMATION GENERALE AUX METIERS DE L'INGENIEUR	15
42	MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE	15
43	PHYSIQUE ET CHIMIE	15
61	PLURI DROIT – SCIENCES POLITIQUES	01
62	PLURI SCIENCES ECONOMIQUES – GESTION	02
64	PLURI LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS	04
65	PLURI LANGUES	05
66	PLURI SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	06
67	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES	32
68	PLURI SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS	15
69	PLURI SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	09
70	PLURI SCIENCES	33

SEXE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du sexe de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

En cas de non-réponse, la modalité homme ou femme est attribuée de manière aléatoire.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SEXE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SEXE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$SEXE

contenu :

SEXE	LIBELLE
1	HOMME
2	FEMME

SITUPRE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit de la situation de l'étudiant l'année précédente (type de formation ou d'enseignement suivi) et ceci uniquement l'année précédente et non pas une année antérieure. La situation est souvent désignée par le type d'établissement fréquenté l'année précédente.

COMMENTAIRES :

En cas de non-scolarisation l'année précédente, une des deux modalités suivantes est renseignée :

- 'non scolarisé l'année précédente, mais étant déjà entré dans l'enseignement supérieur (étudiant en reprise d'études supérieures **modalité U**)'
- 'non scolarisé l'année précédente, mais n'étant jamais entré dans l'enseignement supérieur (étudiant ayant différé son entrée dans le supérieur **modalité T**)'.

Les non-réponses sont codées en '9'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SITUPRE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SITUPRE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$SITUPRE

contenu :

SITUPRE	LIBELLE
A	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (Y COMP CORRESP)
B	BTS ET ASSIMILES
C	IUT
D	CPGE
E	ECOLE D'INGENIEURS (UNIVERSITAIRE OU NON)
F	IUFM
G	ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE
H	UNIVERSITE (HORS IUT, IUFM, ING UNIV)
L	ETAB (HORS UNIV) PREPARANT CONC PARAMEDIC
P	ETAB ETRANGER D'ENSEIGNEMENT SUP OU SEC
S	AUTRE ETABLISSEMENT OU CURSUS
T	PRISE D'ETUDES DIFFEREE
U	REPRISE D'ETUDES
V	INSTITUTS CATHOLIQUES

SPECIA SPECIB SPECIC

FORMAT :

Variable caractère de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de la spécialité qui correspond à un niveau de spécification d'un diplôme national plus fin que celui défini par les libellés du diplôme. Cette information concerne les diplômes de langues et les diplômes d'ingénieur.

COMMENTAIRES :

Cette variable n'est pas très bien renseignée par les établissements en ce qui concerne les diplômes d'ingénieur. **En revanche, les spécialités de langue ont été mieux renseignées grâce à de nombreux rappels effectués auprès des universités.**

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SPECI**

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SPECI	CHAR(4)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$SPECI

contenu :

a) code spécialité : langues

0001	SERBO-CROATE	0039	ARMENIEN	0076	GUARANI
0002	TCHEQUE	0040	BANTU	0077	HAOUSSA
0003	TURC	0041	BASQUE	0078	INDONESIEN-MALAISIE
0004	VIETNAMIEN	0042	BENGALI	0079	INUKTITUT
0006	POLONAIS	0044	CORSE	0080	KURDE
0007	PORTUGAIS	0045	CREOLE	0081	LANGUES OCEANIENNES
0009	ROUMAIN	0046	DANOIS	0082	LAOTIEN
0010	RUSSE	0047	DREHU	0083	LETTON
0011	NEERLANDAIS	0048	FINNOIS	0084	LITUANIEN
0012	OCCITAN	0049	HINDI	0085	MACEDONIEN
0013	COREEN	0050	INDONESIEN	0086	MAYA
0014	ESPAGNOL	0051	ISLANDAIS	0087	MONGOL
0015	HONGROIS	0052	LANGUES MELANESIENNES	0088	NAHUATL
0018	GREC MODERNE	0054	MANDINGUE	0089	NEPALI
0019	ITALIEN	0055	NORVEGIEN	0090	OURDOU
0021	LANGUES IRANIENNES	0056	PEUL	0091	PASHTO
0022	JAPONAIS	0059	SIAMOIS	0092	PILIPINO (TAGALOG)
0023	LANGUES INDIENNES	0060	SUEDOIS	0093	QUECHUA
0024	LANGUES POLYNESIENNES	0061	TAHITIEN	0094	RROMANI
0026	ALLEMAND	0062	YORUBA	0095	SINGHALAIS
0027	ANGLAIS	0064	PERSAN	0096	SLOVAQUE
0028	ARABE	0065	HEBREU	0097	SLOVENE
0030	BERBERE	0066	LATIN	0098	TAMOUL
0031	CATALAN	0067	GREC ANCIEN	0099	TELOUGOU
0032	CHINOIS	0068	ALBANAIS	0100	TIBETAIS
0033	MALGACHE	0070	ARABE ORIENTAL	0101	TSIGANE
0034	BRETON	0071	BIRMAN	0102	UKRAINIEN
0035	AJIE	0072	BULGARE	0103	WOLOF
0036	AMHARIQUE	0073	CAMBODGIEN (KHMER)	0104	YIDDISH
0037	ARABE LITTERAL	0074	ESTONIEN	0105	QAZAQ
0038	ARABE MAGHREBIN	0075	GEORGIEN	0106	SWAHILI

TYP_DIPL, TYP_DIPR ET TYP_DIPINT

FORMAT :

Variables caractère de longueur 2.

La variable TYP_DIPL est calculée à partir du code diplôme du fichier des inscrits 2007-2008 (variable DIPLOM), la variable TYP_DIPR est le type de diplôme associé au diplôme remonté dans le fichier des résultats (variable DIPLOMR) et TYP_DIPINT est associé au diplôme intermédiaire (variable DIPINT).

DEFINITION :

Il s'agit du type du diplôme. Le type du diplôme est l'intitulé le plus général du diplôme (par exemple DEUG). Il est défini directement à partir du diplôme préparé.

COMMENTAIRES :

Il convient de rester vigilant sur certains types de diplôme. En effet, si l'on souhaite travailler sur l'ensemble des maîtrises, il faut sélectionner 3 types de diplômes : maîtrises 'anciennes' ('EC'), maîtrises renouvelées ('EA') et maîtrises IUP ('EJ').

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **TYP_DIPL**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>position</i>
typ_dipl	char(2)	2
libelle	char(10)	3-12

contenu :

CYCLE NATURE		libellé nature du diplôme	TYPE DIPLOME	libellé du type du diplôme
0	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	AC	CAPACITE EN DROIT
0	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	NA	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC
0	B	AUTRE CONCOURS ADMNISTRATIF	VA	CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC
0	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	01	DIPLOME UNIVERSITE GENERIQUE
0	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	09	AUTRES DIPLOMES UNIVERSITES
0	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	UA	DIPLOME UNIVERSITE NIV.FORM. BAC
0	I	DIPLOME INTERNATIONAL	05	DIPLOME INTERNATIONAL
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	CC	DEUG
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	CD	DEUST
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	EM	MSBM - C2
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	EN	MAITRISE DE SCIENCES BIOL. ET MEDICALE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	FH	DE DOCTEUR EN PHARMACIE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	FJ	DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	IB	DE DOCTEUR EN MEDECINE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	NB	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+1
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	PA	CERTIFICAT CAPACITE ORTHOPHONISTE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	PB	CERTIFICAT CAPACITE ORTHOPTISTE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	PC	DIPLOME D'ETAT AUDIO-PROTHESISTE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	PD	DIPLOME D'ETAT PSYCHOMOTRICIEN
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	PE	DIPLOME D'ETAT SAGE-FEMME
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	PF	DIPL ETAT DE MASSEUR-KINESATHERAPEUTE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	PG	DIPLOME ETAT ERGOTHERAPEUTE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	XA	LICENCE (LMD)
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	ZA	DIPLOME PREP AUX ETUDES COMPTABLES
1	6	DIPLOME D'INGENIEUR	FI	FORMATION D'INGENIEUR CLASSIQUE
1	6	DIPLOME D'INGENIEUR	FN	FORM D'INGENIEUR EN PARTENARIAT(EX NFI)
1	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	01	DIPLOME UNIVERSITE GENERIQUE
1	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	06	POST-DUT
1	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	09	AUTRES DIPLOMES UNIVERSITES
1	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	UC	DIPLOME UNIVERSITE NIV.FORM. BAC + 2
1	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	UX	DIPLOME INSTITUT ETUDES POLITIQUES

1	I	DIPLOME INTERNATIONAL	05	DIPLOME INTERNATIONAL
1	P	DIPLOME NATIONAL IUP	CK	DEUG IUP
1	U	DIPLOME NATIONAL IUT	CB	DUT
1	U	DIPLOME NATIONAL IUT	CL	DIPLOME NAT DE TECHN SPECIAL (DNST)
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	DB	LIC BI-DISCIPLINAIRE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	DC	LICENCE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	DP	LICENCE PROFESSIONNELLE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	EB	MAITRISE BI-DISCIPLINAIRE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	EC	MAITRISE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	ED	MST
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	EE	MAITRISE DE SCIENCES ET GESTION (MSG)
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	EM	MSBM - C2
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	EN	MAITRISE DE SCIENCES BIOL. ET MEDICALE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	FH	DE DOCTEUR EN PHARMACIE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	FJ	DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	IB	DE DOCTEUR EN MEDECINE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	LP	LICENCE PLURIDISCIPLINAIRE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	ND	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+3
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	XA	LICENCE (LMD)
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	XB	MASTER (LMD)
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	XC	MASTER INGENIEUR
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	ZB	DIPLOME ETUDES COMPTABLES
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	ZC	DIPLOME SUPERIEUR ETUDES COMPTABLES
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	ZD	DIPLOME NATIONAL D'OENOLOGIE
2	4	MAGISTERE HOMOLOGUE	FE	MAGISTERE
2	6	DIPLOME D'INGENIEUR	FI	FORMATION D'INGENIEUR CLASSIQUE
2	6	DIPLOME D'INGENIEUR	FN	FORM D'INGENIEUR EN PARTENARIAT(EX NFI)
2	6	DIPLOME D'INGENIEUR	YI	FORMATION INGENIEUR SPECIALISE
2	7	DIPLOME DE HAUT ENS COMMERCIAL VISE UZ		DIPLOME COMMERCE
2	A	CONCOURS D'ENSEIGNEMENT	DK	PREPARATION CAPEPS
2	A	CONCOURS D'ENSEIGNEMENT	DU	PREPARATION CPE
2	A	CONCOURS D'ENSEIGNEMENT	DV	PREPARATION CAPE
2	A	CONCOURS D'ENSEIGNEMENT	DW	PREPARATION CAPES
2	A	CONCOURS D'ENSEIGNEMENT	DX	PREPARATION CAPLP

2	A	CONCOURS D'ENSEIGNEMENT	DY	PREPARATION CAPET
2	B	AUTRE CONCOURS ADMINISTRATIF	VD	CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC+3
2	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	01	DIPLOME UNIVERSITE GENERIQUE
2	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	09	AUTRES DIPLOMES UNIVERSITES
2	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	UD	DIPLOME UNIVERSITE NIV. FORM. BAC + 3
2	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	UE	DIPLOME UNIVERSITE NIV. FORM. BAC + 4
2	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	UX	DIPLOME INSTITUT ETUDES POLITIQUES
2	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	UY	CERTIFICAT ETUDES JUDICIAIRES
2	D	AGREGATION	EZ	PREPARATION AGREGATION
2	I	DIPLOME INTERNATIONAL	05	DIPLOME INTERNATIONAL
2	P	DIPLOME NATIONAL IUP	DJ	LICENCE IUP
2	P	DIPLOME NATIONAL IUP	EJ	MAITRISE IUP
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	03	HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	FC	DIPLOME D'ETUDE APPROFONDIE (DEA)
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	FD	DESS
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	FH	DE DOCTEUR EN PHARMACIE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	FJ	DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	GF	CES (CHIR. DENT. A)
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	HH	CES (CHIR. DENT.B)
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	IB	DE DOCTEUR EN MEDECINE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	IC	DIPLOME FIN 2EME CYCLE ETUDES MEDICALES
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	IX	QUALIFICATION MEDECINE GENERALE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	JB	C.E.C.S.M.O.
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	JC	DES PHARMACIE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	JD	DES MEDECINE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	JF	DES CHIRURGIE BUCCALE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	KG	CAPACITE MEDECINE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	MA	DESC MEDECINE GROUPE 1
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	MB	DESC MEDECINE GROUPE 2
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	MC	DESC MEDECINE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	MD	DESC BIOLOGIE MEDICALE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	XB	MASTER (LMD)
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	YA	DOCTORAT D'UNIVERSITE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	YB	DOCTORAT D'UNIVERSITE (GENERIQUE)

3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	YJ	DIS MEDECINE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	YL	DIS PHARMACIE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	YM	ATTEST. FORMATION SPECIALISEE (AFS)
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	YN	ATTEST. FORM. SPECIALISEE APPROF. (AFSA)
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	YP	ATTESTATION ETUDES APPROF. CH. DENTAIRE
3	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	01	DIPLOME UNIVERSITE GENERIQUE
3	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	09	AUTRES DIPLOMES UNIVERSITES
3	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	UF	DIPLOME UNIVERSITE NIV. FORM BAC + 5
3	I	DIPLOME INTERNATIONAL	05	DIPLOME INTERNATIONAL
3	L	LABEL CONFERENCE GRANDES ECOLES	07	MASTERE SPECIALISE
3	P	DIPLOME NATIONAL IUP	FF	DIPLOME DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE (DRT)

VOIER

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit de la voie : générale ou indifférenciée, professionnelle ou recherche des diplômes LMD. La voie des masters peut être indifférenciée, générale ou recherche. VOIER est calculée à partir de la variable DIPLOMR du fichier des résultats aux diplômes.

Les établissements peuvent inscrire des étudiants en master indifférencié mais ne peuvent délivrer que des masters à finalité professionnelle ou recherche.

NOMENCLATURE :

Format SAS : \$lvoie

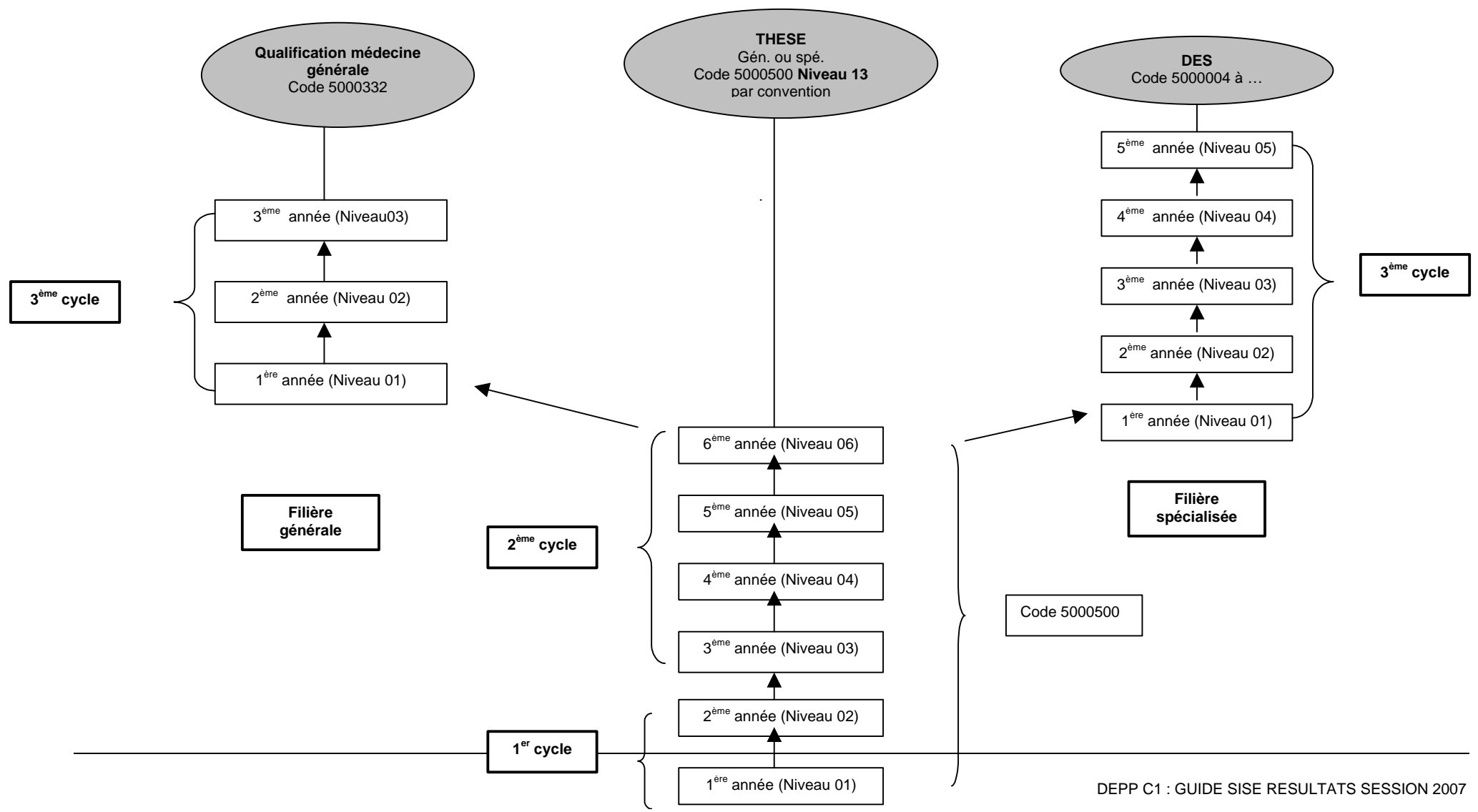
contenu :

VOIE	LIBELLE
0	GÉNÉRALE OU INDIFFÉRENCIÉE
1	PROFESSIONNELLE
2	RECHERCHE

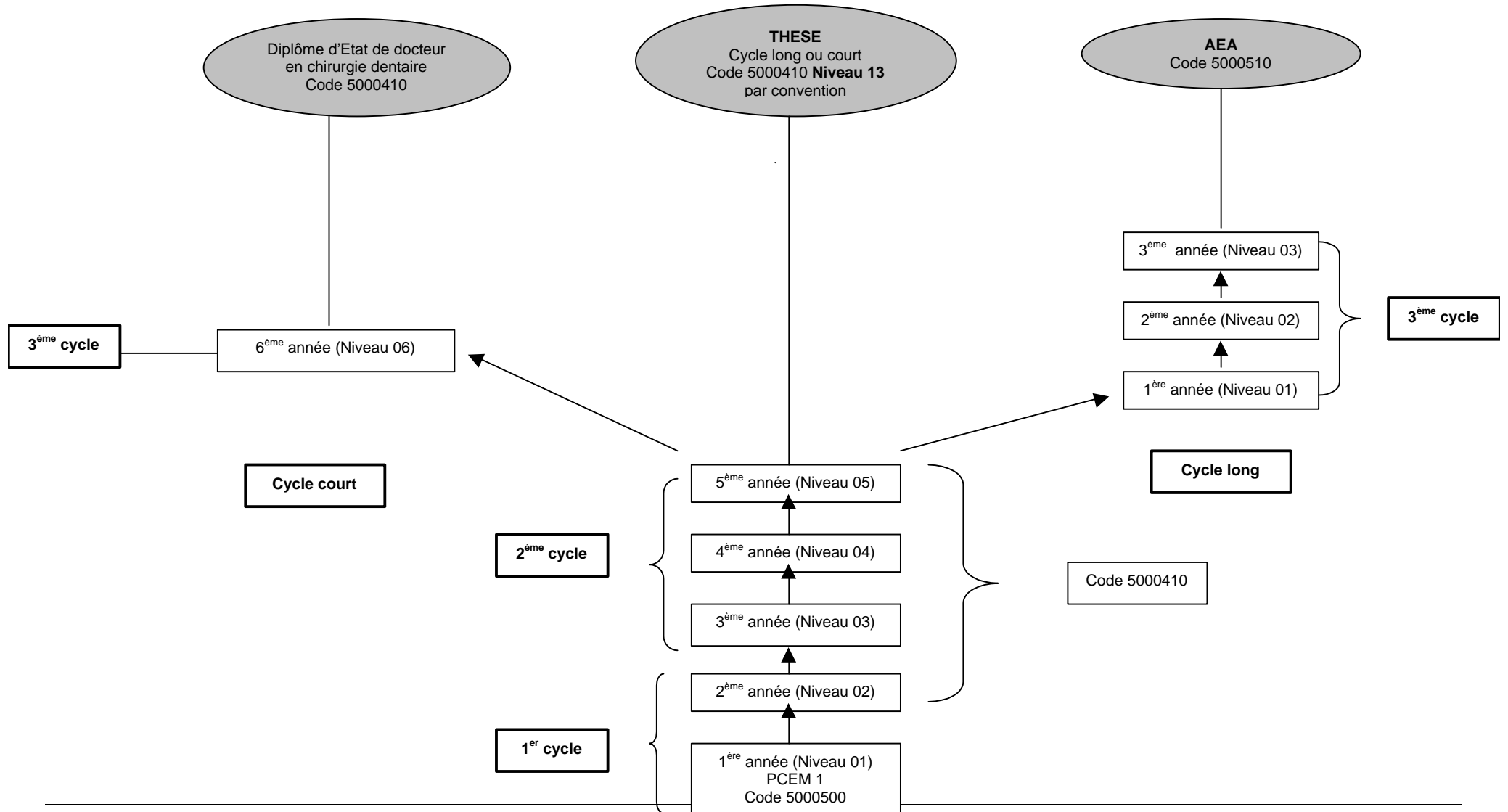
ANNEXE 1

NOMENCLATURES RELATIVES AUX DIPLOMES D'ETAT DE DOCTEUR EN MEDECINE, PHARMACIE, ODONTOLOGIE

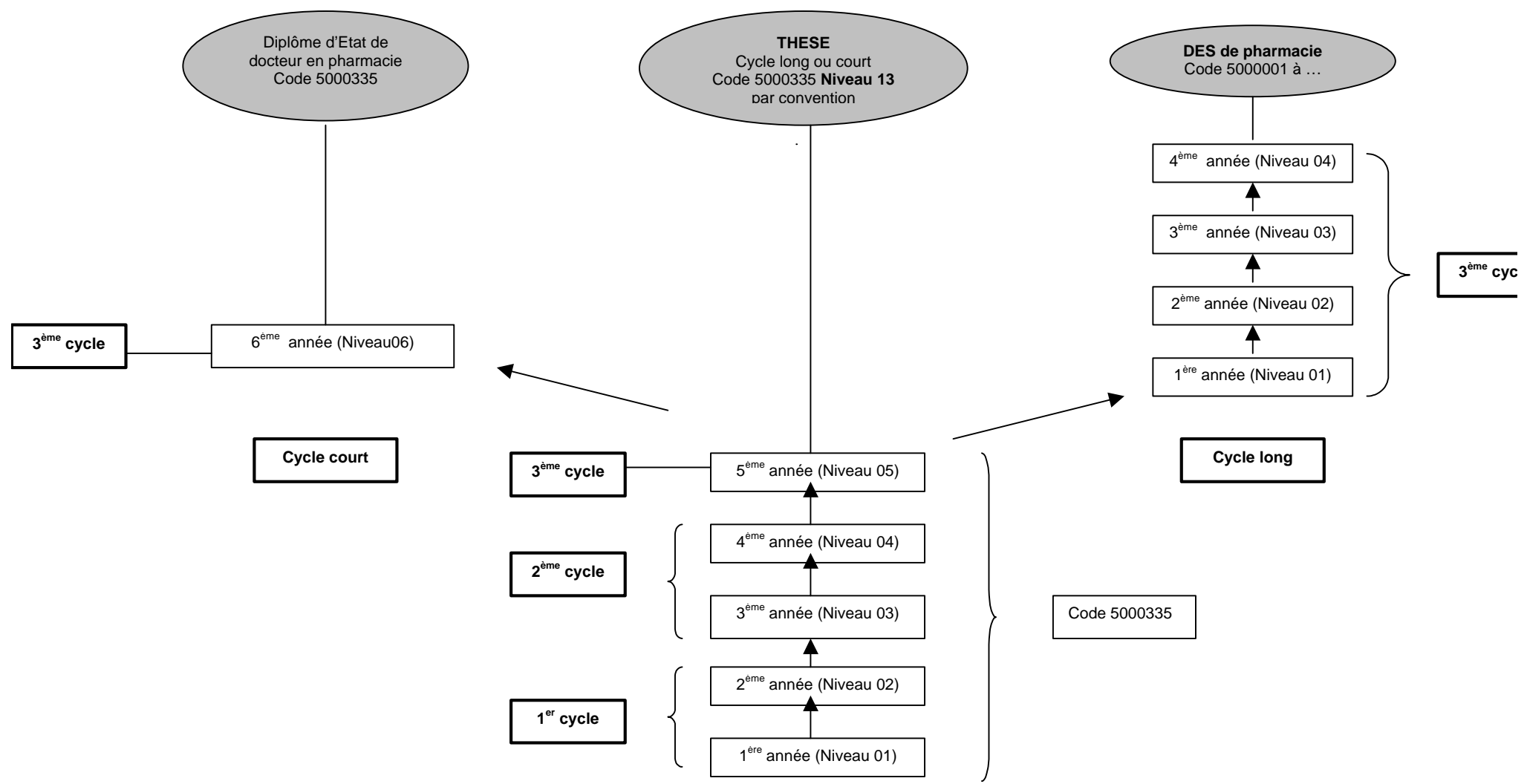
DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN MEDECINE



DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE



DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE



ANNEXE 2

DETAIL DES FORMATS SISE

Nom de la Table	Nom de la variable de départ	Libellé associé	Nom du Format	Description
ACADEMIE	ACADEMIE	LIB_LONG	\$ACALG	Associe le code ACADEMIE à son libellé long
ACADEMIE	ACADEMIE	LIBELLE	\$ACABAC	Associe le code ACADEMIE à son libellé court
BAC	BAC	LIB_LONG	\$BACLG	Associe le code BAC à son libellé long
BAC	BAC	LIBELLE	\$BAC	Associe le code BAC à son libellé court
BAC_RGRP	BAC_RGRP	LIB_LONG	\$LBACRLG	Associe le code BAC_RGRP à son libellé long
BAC_RGRP	BAC_RGRP	LIBELLE	\$LBACRG	Associe le code BAC_RGRP à son libellé court
COMPOS	COMMUNE	LIBCOM	\$COMMUNE	Associe le code commune au libelle de commune (pour l'ensemble des communes de France)
COMPOS	COMMUNE	LIBCOM	\$LCOMMU	Associe le code commune à son libelle (pour les communes ayant des étudiants SISE)
COMPOS	COMPOS	CATJUR	\$CATJUR	Associe la composante a sa catégorie juridique
COMPOS	COMPOS	COMLIB	\$PATRON	Associe le code numéro uai à son patronyme uai
COMPOS	COMPOS	COMMUNE	\$COMCOMP	Associe la composante au code commune d'implantation
COMPOS	COMPOS	ETABLI	\$ETACOMP	Associe la composante à son établissement de rattachement
COMPOS	COMPOS	LCATJUR	\$LCATJUR	Associe la composante au libelle de sa catégorie juridique
COMPOS	COMPOS	LIBCOM	\$LIBCOM	Associe la composante au libelle de la commune d'implantation
COMPOS	COMPOS	LIBELLE	\$COMPOS	Associe le code COMPOS à son libellé
COMPOS	COMPOS	LNATURE	\$LNATCOM	Associe la composante au libelle de son code nature
COMPOS	COMPOS	LTYPCT	\$LTYPCT	Associe la composante au libelle court du type de composante
COMPOS	COMPOS	LTYPG	\$TYPCOMP	Associe la composante au libelle long de son type de composante
COMPOS	COMPOS	NATURE	\$NATCOMP	Associe la composante à son code nature
COMPOS	COMPOS	RATTACH	\$RATTACH	Associe la composante à sa composante de rattachement
COMPOS	COMPOS	SIGLE	\$SIGLE	Associe le code COMPOS à son SIGLE
COMPOS	COMPOS	TYPCOMP	\$TYPC	Associe la composante au type de composante
CURPAR	CURPAR	LIB_LONG	\$CURPALG	Associe le code CURPAR à son libellé long
CURPAR	CURPAR	LIBELLE	\$CURPAR	Associe le code CURPAR à son libellé court
CYCLE	CYCLE	LIB_LONG	\$LCYCLLG	Associe le code CYCLE à son libellé long
CYCLE	CYCLE	LIBELLE	\$LCYCLE	Associe le code CYCLE à son libellé court
CURSUS	CURSUS	LIBELLE	\$LCURSUS	Associe le code CURSUS à son libellé long
DEPART	DEPART	ACADEMIE	\$ACAETA	Associe le code département immatriculation à son académie et assimilé
DEPART	DEPART	DEPRE	\$DEPI2_	Associe le code département immatriculation au code département INSEE 2
DEPART	DEPART	DEPRESPA	\$DEPETA	Associe le code département immatriculation à son département INSEE 3
DEPART	DEPART	LIB_CT	\$ldepi	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé court
DEPART	DEPART	LIBELLE1	\$ldepeta	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé long
DEPART	DEPART	REGION	\$DREGION	Associe le code département immatriculation à sa région
DEPART	DEPRE	ACADEMIE	\$DEP2A	Associe le code département INSEE 2 à son académie
DEPART	DEPRE	DEPRESPA	\$DEP23_	Associe le code département INSEE 2 au code département INSEE 3
DEPART	DEPRE	LIB_CT	\$LDEP2_	Associe le code département INSEE 2 à son libelle court
DEPART	DEPRE	REGION	\$DEPREG	Associe le code département INSEE 2 à sa région
DEPART	DEPRESPA	ACADEMIE	\$ACARESP	Associe le code département INSEE 3 à son académie
DEPART	DEPRESPA	DEPRE	\$DEP32_	Associe le code département INSEE 3 au code département INSEE 2
DEPART	DEPRESPA	LIB_CT	\$ldep3_	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé court
DEPART	DEPRESPA	LIBELLE1	\$DEPRES3	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé long
DIPDER	DIPDER	LIBELLE	\$DIPDER	Associe le code DIPDER à son libellé
DIPLOM	DIPLOM	LIBELLE	\$DIPT2A	Associe le code diplôme à son intitulé complet en majuscule
DIPLOM	DIPLOM	LIBELLE1	\$DIPLOM	Associe le code diplôme à son libelle 1
DIPLOM	DIPLOM	LIBELLE2	\$DIPINT	Associe le code diplôme à son libelle 2
DIPLOM	DIPLOM	SECTDIS	\$SECTDIS	Associe le code diplôme sise à son secteur disciplinaire sise
DIPLOM	DIPLOM	TYP_DIPL	\$TYPDIPL	Associe le code diplôme au type de diplôme
DISCIPLI	DISCIPLI	LIB_LONG	\$LDISCLG	Associe le code DISCIPLI à son libellé long
DISCIPLI	DISCIPLI	LIBELLE	\$LDISCIP	Associe le code DISCIPLI à son libellé court
DIPDER	DIPDER	LIBELLE	\$DIPDEC	Associe le code dernier diplôme obtenu à son libelle court
ECHANG	ECHANG	LIBELLE	\$ECHANG	Associe le code ECHANG à son libellé court
FR_ETR_D	FR_ETR_D	LIB_LONG	\$LFREDLG	Associe le code FR_ETR_D à son libellé long
FR_ETR_D	FR_ETR_D	LIBELLE	\$LFRETD	Associe le code FR_ETR_D à son libellé court
FR_ETR_R	FR_ETR_R	LIB_LONG	\$LFRERLG	Associe le code FR_ETR_R à son libellé long
FR_ETR_R	FR_ETR_R	LIBELLE	\$LFRERTRG	Associe le code FR_ETR_R à son libellé court

Nom de la Table	Nom de la variable de départ	Libellé associé	Nom du Format	Description
GROUPE	GROUPE	LIBELLE	\$GROUPE	Associe le code GROUPE à son libellé
INSPR	INSPRI	LIB_LONG	\$INSPRLG	Associe le code INSPR à son libellé long
INSPR	INSPRI	LIBELLE	\$INSPR	Associe le code INSPR à son libellé court
NATURE	NATURE	LIB_LONG	\$LNATURE	Associe le code NATURE du diplôme à son libellé long
TYP_DIPL	TYP_DIPL	NATURE	\$NATURE	Associe le code Type diplôme SISIE à son code NATURE
CONTINENT	NATRG	NATRG	\$NATRG	Associe le code Continent à son libellé
NIVFORM	NIVFORM	LIB_LONG	\$DEGETLG	Associe le code DEGETU à son libellé long
NIVFORM	NIVFORM	LIBELLE	\$DEGETU	Associe le code DEGETU à son libellé court
PAYS	PAYS	LIB_CT	\$PAYSLG	Associe le code PAYS à son libellé long
PAYS	PAYS	LIBELLE	\$NATION	Associe le code PAYS à son libellé court
PCS	PCS	LIBELLE	\$PCS	Associe le code PCS à son libellé
REGIME	REGIME	LIB_LONG	\$REGIMLG	Associe le code REGIME à son libellé long
REGIME	REGIME	LIBELLE	\$REGIME	Associe le code REGIME à son libellé court
SECTDIS	SECTDIS	DISCIPLI	\$SECTDIS	Associe le code secteur disciplinaire sise au code discipline sise
SECTDIS	SECTDIS	LIBELLE	\$LSECT	Associe le code SECTDIS à son libellé
SEXE	SEXE	LIBELLE	\$SEXE	Associe le code SEXE à son libellé court
SITUPRE	SITUPRE	LIBELLE	\$SITUPRE	Associe le code SITUPRE à son libellé
SPECI	SPECI	LIBELLE	\$SPECI	Associe le code SPECI à son libellé
TYP_DIPL	TYP_DIPL	CYCLE	\$CYCLE	Associe le code type diplôme sise à son cycle sise
TYP_DIPL	TYP_DIPL	CURSUS	\$CUR_LMD	Associe le code type diplôme sise à son cursus LMD
TYP_DIPL	TYP_DIPL	LIB_LONG	\$LTDLG	Associe le code TYP_DIPL à son libellé long
TYP_DIPL	TYP_DIPL	LIBELLE	\$LTYPDIP	Associe le code TYP_DIPL à son libellé court
VOIE	VOIE	LIBELLE	\$LVOIE	Associe le code VOIE à son libellé
-	NUMED	LIBELLE	\$LNUMED	Associe le code NUMED à son libellé

ANNEXE 3

Les diplômes intermédiaires : DEUG intermédiaire, maîtrise intermédiaire, diplômes intermédiaires de santé

	2ème année de licence LMD		1ère année de master LMD	
	Nb d'inscrits	% de diplômes intermédiaires manquants	Nb d'inscrits	% de diplômes intermédiaires manquants
CUFR NORD EST MIDI PYRENEES	685	0	64	0
UNIVERSITE AIX MARSEILLE 1	3021	0	2496	0
UNIVERSITE AIX MARSEILLE 2	948	0	1308	1,452599
UNIVERSITE AIX MARSEILLE 3	2206	0	2616	0
UNIVERSITE AMIENS	2517	0	1708	0
UNIVERSITE ANGERS	2094	0	2405	0
UNIVERSITE ANTILLES GUYANE	2029	0	655	0
UNIVERSITE ARTOIS	1279	0,469116	850	0
UNIVERSITE AVIGNON	972	0,720165	592	0,337838
UNIVERSITE BESANCON	2196	0	1710	0
UNIVERSITE BORDEAUX 1	1388	3,242075	1056	6,344697
UNIVERSITE BORDEAUX 2	1043	0	1174	0
UNIVERSITE BORDEAUX 3	2436	0	1293	0
UNIVERSITE BORDEAUX 4	1533	0	1709	0
UNIVERSITE BREST	2171	0	1340	0
UNIVERSITE BRETAGNE SUD	771	2,723735	696	1,436782
UNIVERSITE CAEN	2655	0	2313	0,216169
UNIVERSITE CERGY PONTOISE	2037	0,049092	1385	0
UNIVERSITE CHAMBERY	1300	0	971	0
UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 1	646	0	1691	28,32643
UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2	2257	0	1208	1,407285
UNIVERSITE CORSE	448	0	290	0
UNIVERSITE DIJON	3011	0	2385	0,041929
UNIVERSITE EVRY VAL D ESSONNE	1219	0	932	0
UNIVERSITE GRENOBLE 1	1532	0	1075	0
UNIVERSITE GRENOBLE 2	1727	0	1971	1,674277
UNIVERSITE GRENOBLE 3	889	0	1147	3,661726
UNIVERSITE LA REUNION	1559	0,769724	983	0
UNIVERSITE LA ROCHELLE	971	0	707	2,545969
UNIVERSITE LE HAVRE	493	0	510	0
UNIVERSITE LE MANS	1262	0	696	0
UNIVERSITE LILLE 1	1937	4,130098	2328	0,343643
UNIVERSITE LILLE 2	1712	0	2188	0
UNIVERSITE LILLE 3	2671	0	2418	1,033912
UNIVERSITE LIMOGES	1458	0	930	12,7957
UNIVERSITE LITTORAL	1546	1,034929	1268	0,157729
UNIVERSITE LYON 1	1712	0	2592	4,899691
UNIVERSITE LYON 2	4563	1,380671	4168	1,391555
UNIVERSITE LYON 3	3078	0	3105	0
UNIVERSITE MARNE LA VALLEE	1243	0	1049	0
UNIVERSITE METZ	1720	0	1609	0,06215

UNIVERSITE MONTPELLIER 1	1773	9,531867	2021	1,13805
UNIVERSITE MONTPELLIER 2	1195	0	1174	3,662692
UNIVERSITE MONTPELLIER 3	2601	0	2423	0
UNIVERSITE MULHOUSE	639	0	499	0,601202
UNIVERSITE NANCY 1	902	0,443459	702	0,14245
UNIVERSITE NANCY 2	2454	0	1849	0,919416
UNIVERSITE NANTES	3599	0	3337	0
UNIVERSITE NELLE CALEDONIE	458	0	16	0
UNIVERSITE NICE	2937	0	2445	46,46217
UNIVERSITE NIMES	743	0	218	0
UNIVERSITE ORLEANS	1739	0	1193	0,083822
UNIVERSITE PARIS 1	5409	5,87909	5349	0
UNIVERSITE PARIS 10	4909	0	4508	5,057675
UNIVERSITE PARIS 11	2222	0	2998	0
UNIVERSITE PARIS 12	2761	0	3165	0
UNIVERSITE PARIS 13	1869	0	2052	0,292398
UNIVERSITE PARIS 2	1688	0,414692	2259	0,044267
UNIVERSITE PARIS 3	2374	0	2728	0
UNIVERSITE PARIS 4	2855	0	2881	0
UNIVERSITE PARIS 5	2097	0	3154	25,71338
UNIVERSITE PARIS 6	3066	17,41683	1769	25,21198
UNIVERSITE PARIS 7	2373	0	2576	0
UNIVERSITE PARIS 8	2782	1,365924	3589	1,030928
UNIVERSITE PAU	1684	0	997	0,200602
UNIVERSITE PERPIGNAN	986	0	1008	0,595238
UNIVERSITE POITIERS	2528	0	2309	0
UNIVERSITE POLYNESIE FRANCAISE	554	0	36	0
UNIVERSITE REIMS	2030	0	1604	1,122195
UNIVERSITE RENNES 1	2157	22,20677	2329	1,030485
UNIVERSITE RENNES 2	3312	0	2571	0
UNIVERSITE ROUEN	2263	0	2375	0
UNIVERSITE SAINT ETIENNE	1402	0	937	0
UNIVERSITE STRASBOURG 1	1380	0,507246	1822	4,665203
UNIVERSITE STRASBOURG 2	1982	0	1260	0
UNIVERSITE STRASBOURG 3	1212	34,15842	855	0
UNIVERSITE TOULON	994	0	789	2,915082
UNIVERSITE TOULOUSE 1	2245	0	2676	0
UNIVERSITE TOULOUSE 2	3822	0	3061	0
UNIVERSITE TOULOUSE 3	1973	0	2788	0
UNIVERSITE TOURS	2569	0	1755	0
UNIVERSITE VALENCIENNES	933	0	874	1,601831
UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENT	1836	1,198257	1263	3,325416
Total	160242	1,399758	145805	2,74339

	4ème année de DE de pharmacie		5ème année de DE de chirurgie dentaire		6ème année de DE de médecine	
	Nb d'inscrits	% de diplômes intermédiaires manquants	Nb d'inscrits	% de diplômes intermédiaires manquants	Nb d'inscrits	% de diplômes intermédiaires manquants
CUFR NORD EST MIDI PYRENEES						
UNIVERSITE AIX MARSEILLE 1						
UNIVERSITE AIX MARSEILLE 2	187	0	65	0	299	0
UNIVERSITE AIX MARSEILLE 3						
UNIVERSITE AMIENS	79	0			117	0
UNIVERSITE ANGERS	63	0			110	0
UNIVERSITE ANTILLES GUYANE						
UNIVERSITE ARTOIS						
UNIVERSITE AVIGNON						
UNIVERSITE BESANCON	67	0			113	0
UNIVERSITE BORDEAUX 1						
UNIVERSITE BORDEAUX 2	119	0	80	0	409	0
UNIVERSITE BORDEAUX 3						
UNIVERSITE BORDEAUX 4						
UNIVERSITE BREST			20	0	96	0
UNIVERSITE BRETAGNE SUD						
UNIVERSITE CAEN	83	0			125	0
UNIVERSITE CERGY PONTOISE						
UNIVERSITE CHAMBERY						
UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 1	94	0	59	0	119	0
UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2						
UNIVERSITE CORSE						
UNIVERSITE DIJON	77	0			144	0
UNIVERSITE EVRY VAL D ESSONNE						
UNIVERSITE GRENOBLE 1	91	0			133	0
UNIVERSITE GRENOBLE 2						
UNIVERSITE GRENOBLE 3						
UNIVERSITE LA REUNION						
UNIVERSITE LA ROCHELLE						
UNIVERSITE LE HAVRE						
UNIVERSITE LE MANS						
UNIVERSITE LILLE 1						
UNIVERSITE LILLE 2	202	0	69	0	407	0
UNIVERSITE LILLE 3						
UNIVERSITE LIMOGES	69	0			114	0
UNIVERSITE LITTORAL						
UNIVERSITE LYON 1	205	0	83	0	407	0
UNIVERSITE LYON 2						
UNIVERSITE LYON 3						
UNIVERSITE MARNE LA VALLEE						
UNIVERSITE METZ						
UNIVERSITE MONTPELLIER 1	193	0	45	0	180	0
UNIVERSITE MONTPELLIER 2						
UNIVERSITE MONTPELLIER 3						
UNIVERSITE MULHOUSE						

UNIVERSITE NANCY 1	109		50		217	0
UNIVERSITE NANCY 2						
UNIVERSITE NANTES	113	0	57	0	158	0
UNIVERSITE NELLE CALEDONIE						
UNIVERSITE NICE			32		109	
UNIVERSITE NIMES						
UNIVERSITE ORLEANS						
UNIVERSITE PARIS 1						
UNIVERSITE PARIS 10						
UNIVERSITE PARIS 11	290	0,344828			116	0
UNIVERSITE PARIS 12					139	0
UNIVERSITE PARIS 13					123	0
UNIVERSITE PARIS 2						
UNIVERSITE PARIS 3						
UNIVERSITE PARIS 4						
UNIVERSITE PARIS 5	300	0	97	0	355	0
UNIVERSITE PARIS 6					294	0
UNIVERSITE PARIS 7			74	0	311	0
UNIVERSITE PARIS 8						
UNIVERSITE PAU						
UNIVERSITE PERPIGNAN						
UNIVERSITE POITIERS	66	0			113	0
UNIVERSITE POLYNESIE FRANCAISE						
UNIVERSITE REIMS	83	0	51	0	118	0
UNIVERSITE RENNES 1	106	0	44		131	0
UNIVERSITE RENNES 2						
UNIVERSITE ROUEN	84	0			155	0
UNIVERSITE SAINT ETIENNE					92	0
UNIVERSITE STRASBOURG 1	119	0	57	0	201	0
UNIVERSITE STRASBOURG 2						
UNIVERSITE STRASBOURG 3						
UNIVERSITE TOULON						
UNIVERSITE TOULOUSE 1						
UNIVERSITE TOULOUSE 2						
UNIVERSITE TOULOUSE 3	139	0	66	0	201	0
UNIVERSITE TOURS	104	0			128	0
UNIVERSITE VALENCIENNES						
UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENT					110	0
Total	2933	0,034095	823	0	5735	0